

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES : **Mme PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD, la présidente**
Mme MARIE-EVE FORTIN, la commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'USINE DE FABRICATION DE
MATÉRIAUX ÉNERGÉTIQUES GENERAL DYNAMICS À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 17 février 2026 à 19 h
Salon Empire, Hôtel MOCO, Salaberry-de-Valleyfield
40 avenue du Centenaire et Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 17 FÉVRIER 2026	
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
PRÉSENTATION DES REQUÊTES	
Mme ANDRÉANNE PARIS.....	8
M. LOÏC DEWAVRIN.....	10
Mme BÉATRICE MARTINEAU.....	12
PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET	
M. DANIEL LEPAGE.....	14
PAUSE	
REPRISE	
PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET	
M. DANIEL LEPAGE.....	18
Mme ARIANNE DAOUST.....	21
PAUSE	
REPRISE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. LOÏC DEWAVRIN.....	31
M. CLAUDE GÉNÉREUX.....	45
Mme BÉATRICE MARTINEAU.....	45
Mme TAMARA GHANDOUR.....	58
Mme TATIANA HARKER.....	59
Mme TARA ST-JAMES.....	71
M. EMERIC POIRIER.....	76
M. JÉRÉMY TRUDEL.....	91
MOT DE LA FIN.....	94
SÉANCE AJOURNÉE AU 18 FÉVRIER 2026, 13 h 30	

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2026
SÉANCE DU SOIR
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir. Bienvenue à cette première partie de l'audience publique sur le projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield.

10

Nous sommes heureux de vous accueillir ici, mais également à distance pour les personnes qui participent à la séance par vidéoconférence, et ceux qui nous regardent sur le Web. Permettez-moi d'abord de me présenter. Mon nom est Prunelle Thibault-Bédard. Je suis membre additionnelle du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, du BAPE. Et j'ai le privilège de présider cette commission d'enquête. Je suis accompagnée de ma collègue commissaire, Marie-Eve Fortin.

15

Je vous présente également l'équipe de la commission d'enquête. À ma gauche, monsieur Jonathan Perreault, analyste. À l'arrière de la salle, messieurs Mathieu Giroux et Mayeul Garitey, coordonnateur et conseiller en communication. Et je salue également notre collègue, madame Ana-Consuelo Cajamarca, agente de secrétariat.

20

Plusieurs personnes nous assistent sur le plan logistique du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Messieurs Jean-Benoît Pagé et Zouhir Benachar s'occupent de la sonorisation et de la captation vidéo. Mesdames Vanessa Lagacé et Carolane Lessard réalisent le travail de sténotypie. Et des collègues du BAPE, messieurs et mesdames Pierre Dufour, Marie-Eve Gendron, Karine Fortier, Raphael Sioui, Kim Maloney et Brigitte Bernier assurent la webdiffusion des séances. Merci à toute l'équipe.

25

30

À votre gauche se trouvent les représentants de l'initiateur de projet, l'équipe de General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques — Canada, Valleyfield. J'inviterais leur porte-parole, madame Daoust, à se présenter et à faire de même de son équipe.

35 **Mme ARIANNE DAOUST :**

Bonsoir. Arianne Daoust, directrice environnement, santé, sécurité pour General Dynamics au site de Valleyfield. Je suis accompagnée de Daniel Lepage qui va se présenter.

40 **M. DANIEL LEPAGE :**

Bonsoir, tout le monde.

45 J'étais directeur général jusqu'en décembre dernier. Maintenant à la semi-retraite, je suis conseiller technique et stratégique pour la compagnie. J'ai travaillé pendant 40 ans à l'usine de Valleyfield.

M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :

50 Donc, bonsoir à tous. Jean-François Aubin de chez AtkinsRéalis, donc directeur de projet en évaluation environnementale et sociale. AtkinsRéalis étant la firme qui a eu le mandat de General Dynamics pour la production de l'étude d'impact. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

55 Merci à vous tous. Maintenant, à votre droite vous trouverez les personnes-ressources que nous avons invitées pour qu'elles puissent répondre à vos questions ainsi qu'aux questions de la Commission. Je me demandais aux porte-paroles présents en salle de se présenter, et de faire de même pour leurs collègues, y compris ceux et celles qui participent en ligne.

60 Nous allons commencer avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, madame Gagnon, s'il vous plaît.

Mme ALYSON GAGNON :

65 Bonsoir à tous. Alyson Gagnon, chargée de projet. Je suis accompagnée, ce soir, de trois experts. Donc, je suis à la direction de l'évaluation environnementale des projets industriels et miniers.

70 À distance se trouvent Stéphane Nolet, direction des politiques de l'atmosphère ainsi que monsieur Laurent Chaussé de la direction principale de la qualité de l'air et du climat. Et je suis aussi accompagnée de mon collègue, à ma gauche, que je vais laisser se présenter.

M. MICHEL DUQUETTE :

75 Bonsoir. Michel Duquette, ingénieur et conseiller sénior en analyse de risques technologiques à la direction de l'évaluation environnementale des projets industriels et miniers.

LA PRÉSIDENTE :

80 Merci beaucoup. Bonsoir à vous. Poursuivons avec le ministère de la Sécurité publique, monsieur Gauthier.

M. ANTOINE GAUTHIER :

85 Bonsoir. Donc, Antoine Gauthier, conseiller en sécurité civile en fait à la direction régionale de la Montérégie et de l'Estrie pour le ministère de la Sécurité publique.

LA PRÉSIDENTE :

90 Merci beaucoup. Maintenant, le ministère de la Santé et des Services sociaux, madame Demers-Bouchard.

Mme NOÉMIE DEMERS-BOUCHARD :

95 Bonsoir. Donc, Noémie Demers-Bouchard, je suis professionnelle en santé environnementale de la direction de santé publique de la Montérégie.

LA PRÉSIDENTE :

100 Merci. Et finalement, la ville de Salaberry-de-Valleyfield, monsieur Paquette.

M. FRÉDÉRIC PAQUETTE :

105 Bonsoir. Frédéric Paquette, directeur du Service des incendies de Salaberry-de-Valleyfield. Avec moi, j'ai le chef de division opérations, Christian Poulin, et le chef de division à la prévention et au soutien opérationnel, monsieur Éric Dahmen.

LA PRÉSIDENTE :

110 Merci beaucoup. Bonsoir à tout le monde. De plus, nous avons demandé au ministère des Transports et de la Mobilité durable, à la Défense nationale, à Investissement Québec ainsi qu'au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie de se rendre disponibles dans l'éventualité où nous aurions des questions à leur poser. Ces questions leur seraient posées par écrit.

115 Avant d'aller plus loin, j'aimerais vous résumer le déroulement de notre première soirée. D'abord, je vais vous donner quelques explications concernant le BAPE, la commission d'enquête et le mandat qui nous occupent ce soir.

120 Puis, les requérants et requérantes, ou leur représentant, vont résumer les motifs de la demande de consultation publique qu'ils ont fait parvenir au ministre responsable de l'Environnement. C'est à ce moment-là que leur identité et leur requête seront rendues publiques.

125 Après quoi, ce sera à l'initiateur de présenter brièvement son projet. Nous prendrons, ensuite, une pause d'une quinzaine de minutes. Et, durant cette pause, les personnes qui désirent poser des questions, que ce soit avec nous en salle ou à distance, vous pourrez vous inscrire au registre. Je vais donner tous les détails concernant le registre un peu plus tard.

130 Au retour de la pause, nous allons entamer la période de questions. Donc, voici pour l'aperçu du déroulement.

135 Maintenant, commençons avec quelques mots au sujet du mandat de la commission d'enquête. Ce mandat a été confié au BAPE par le ministre responsable de l'Environnement le 21 janvier dernier via une lettre qui était adressée à monsieur Alain Roy, président du BAPE. Je vous en lis un extrait.

140

« En ma qualité de ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que me confère le cinquième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi, je donne le mandat au BAPE de tenir une audience publique concernant le projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques sur le territoire de la ville de Salaberry-de-Valleyfield par General Dynamics Produits de défense et systèmes tactiques — Canada, Valleyfield, et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 16 février 2026. » Et, c'est signé Bernard Drainville.

145

Pour ceux et celles qui en seraient à leur première expérience avec le BAPE, voici quelques informations à connaître. Tout d'abord, le BAPE, c'est un organisme public impartial qui joue quatre rôles, celui d'informer, de consulter, d'enquêter et d'aviser.

150

Ainsi, la commission d'enquête doit à la fois faciliter l'accès du public à l'information concernant le projet, recueillir les opinions des personnes intéressées, enquêter et analyser le dossier pour éclairer la prise de décision gouvernementale par des constats et des avis. Le BAPE est un organisme consultatif. Par conséquent, il ne nous revient pas de prendre la décision sur le projet.

155

La Commission va examiner le projet dans une perspective de développement durable qui repose sur les principes qui sont énoncés dans la *Loi sur le développement durable*, et qui, bien sûr, englobe à la fois les aspects écologique, social et économique.

160

Je vous signale également que la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde à ma collègue, madame Fortin, et moi-même, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

165

En tant que commissaires, nous nous sommes engagées à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du BAPE. C'est-à-dire que nous avons un devoir d'impartialité et de réserve, et que nous devons agir équitablement envers toutes les personnes.

170

Nous invitons tous à chacun à contribuer à ce climat de respect en favorisant la participation pleine et entière. Nous ne tolérerons aucune manifestation, que ce soit une manifestation d'approbation ou de désapprobation, aucune remarque désobligeante, aucun propos diffamatoire ou attitude méprisante. Merci.

175

Il faut savoir que, parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait également l'objet d'une analyse environnementale par le ministère responsable de l'Environnement. C'est à partir de cette analyse, d'une part, et du rapport du BAPE, d'autre part, que le ministre responsable de l'Environnement fera une recommandation au conseil des ministres qui rendra la décision sur le projet.

180

Notre mandat a officiellement débuté hier, le 16 février, et il est d'une durée maximale de quatre mois. Nous allons donc remettre notre rapport au ministre responsable de l'Environnement au plus tard le 16 juin. Par la suite, le Ministre aura un maximum de 15 jours pour le rendre public, rendre le rapport public. Donc, au plus tard le 1^{er} juillet, le rapport sera public et pourra être consulté.

185

Notre audience publique est divisée en deux parties. La première partie, c'est celle qui débute ce soir, et son objectif est d'aller recueillir de l'information, compléter l'information sur le projet. Vous aurez donc, ce soir, la possibilité de poser des questions, et d'obtenir des réponses à la fois de l'initiateur, mais également des personnes-ressources qui peuvent vous éclairer sur certains points qui vous intéressent. Vos questions sont très importantes. Elles contribuent à enrichir notre réflexion et notre analyse.

190

En participant à la première partie, vous pourrez mieux comprendre les enjeux relatifs au projet. Vous serez plus en mesure de vous former une opinion éclairée, et cette opinion éclairée vous pourrez nous la partager lors de la deuxième partie. La deuxième partie va se dérouler à compter du 18 mars, 19 h, ici même. C'est lors de la deuxième partie donc que vous pourrez exprimer votre opinion et prendre position sur le projet.

195

Si vous désirez présenter un mémoire devant la Commission ou simplement exprimer votre opinion devant la Commission, nous vous invitons à réserver une plage horaire dans le formulaire prévu à cet effet sur le site Web du BAPE. Vous devez réserver cette plage horaire avant le 4 mars à 16 h.

200

Il sera aussi possible de faire une intervention spontanée sur place, mais sachez que les places sont limitées. Donc, si vous voulez vous assurer du temps devant la Commission, on vous invite à réserver votre place en ligne.

205 Sachez que si la Commission ne reçoit aucune inscription pour s'exprimer lors de la deuxième partie, il est possible qu'elle décide de ne pas tenir une deuxième partie.

 Il est également possible de donner votre opinion par écrit seulement. Vous n'êtes pas tenus de venir la présenter verbalement devant la Commission. Pour présenter une opinion par écrit, ça
210 peut prendre trois formes. Vous pouvez transmettre un mémoire, un commentaire ou une image commentée.

 Pour ce faire, vous avez jusqu'au 13 mars pour nous faire parvenir votre opinion écrite, et vous devez utiliser le formulaire disponible sur le site Web. Vous allez voir qu'il y a trois formulaires
215 différents selon que vous nous transmettez un mémoire, un commentaire ou une image commentée. Donc, on choisit le bon formulaire.

 Vos opinions sont très importantes. Elles peuvent faire évoluer le regard que la Commission porte sur le projet et ses enjeux. Le rapport que nous allons remettre au ministre responsable de
220 l'Environnement sera notamment fondé sur les points de vue exprimés par les citoyennes et les citoyens dans le cadre des audiences.

 Si jamais vous avez de la difficulté à trouver l'information ou les formulaires nécessaires à votre participation, n'hésitez pas à demander de l'aide à messieurs Mathieu Giroux et Mayeul
225 Garitey qui se trouvent à la table d'accueil à l'arrière de la salle.

 Après les audiences publiques, il est possible que la Commission pose des questions supplémentaires par écrit à l'initiateur ou aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet. Nous souhaitons, le cas échéant, recevoir les réponses dans un
230 délai de 48 heures. Bien sûr, les renseignements obtenus seront rendus publics. Ils deviendront accessibles au bureau et sur le site Web du BAPE où est rassemblée toute la documentation relative au projet.

 Si jamais vous n'avez pas de connexion à Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à partir de la bibliothèque Armand-Frappier à la succursale de Valleyfield. Il est également possible de consulter des versions papier à la
235 bibliothèque.

240 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré, et les transcriptions seront disponibles elles aussi en version papier et numérique environ une semaine après la fin de la première et de la deuxième partie de l'audience publique sur le site Web et au bureau du BAPE. Il est également possible d'accéder à la webdiffusion des séances publiques en différé sur le site Web du BAPE.

245 En règle générale, tous les documents pertinents déposés dans le cadre des travaux d'une commission d'enquête vont être publics. Toutefois, une personne peut requérir le traitement confidentiel de tout ou une partie d'un document. Tous les détails concernant le processus de traitement des demandes de confidentialité se trouvent sur le site Web du BAPE.

250 Si vous avez des doutes quant à la confidentialité de certaines informations ou à la procédure à suivre, référez-vous au coordonnateur, monsieur Giroux. Cela complète mes explications introductives.

255 J'inviterais, maintenant, les requérantes et requérants ou leurs représentants à résumer les motifs de leur demande au Ministre. Je vais vous appeler dans un ordre préétabli. Nous vous remercions de vous en tenir au contenu de votre requête, donc aux motifs qui ont été présentés au Ministre. L'ordre sera le suivant, nous allons commencer avec madame Andréanne Paris du CRE de la Montérégie.

260 Vous pouvez vous avancer. Bonsoir, madame Paris.

PRÉSENTATION DES REQUÊTES

265

Mme ANDRÉANNE PARIS :

270

Bonsoir. Bonsoir, Madame la présidente, la commissaire.

275 Oui, donc le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie a consulté la documentation disponible au registre des évaluations, et à ce jour, plusieurs éléments environnementaux liés tant à la phase de construction des installations qu'aux activités d'opération ont été soulevés. Il est primordial d'évaluer pleinement les impacts directs, indirects et cumulatifs d'un tel projet sur l'environnement.

280 Entre autres dans les éléments qu'on a soulevés plus importants, on mentionnait l'impact direct sur la perte de la biodiversité locale et les milieux naturels. Le projet prévoit une perte d'habitat entre autres d'un hectare de la couleuvre brune. C'est une espèce menacée qui est présente uniquement dans la grande région de Montréal, puis qui est très sensible à la fragmentation de son territoire, et à la perte de son habitat.

285 Donc, on aimerait mieux comprendre les étapes qui ont mené à la localisation du site et le respect des règles d'éviter, minimiser et compenser pour l'élaboration du présent projet.

290 Le CRE Montérégie se questionne également sur les risques occasionnés par le projet liées aux émissions de contaminants autant dans l'air, l'eau que le sol, et aussi que les impacts indirects et cumulatifs de ces contaminants sur l'environnement, mais également sur les populations locales avoisinantes.

295 L'étude d'impact reconnaît une augmentation des émissions atmosphériques associées à l'accroissement des activités industrielles, soit les poussières, les composés organiques volatiles, substances énergétiques.

300 Toutefois, bien que l'entreprise, lors de la séance d'information, ait mentionné qu'il y avait déjà eu des suivis de qualité de l'air sur son site, l'étude d'impact utilise des stations de réseaux de suivi de qualité de l'air, et on aurait aimé mieux comprendre les effets cumulatifs avec les données présentement actuelles sur le site, et mieux comprendre aussi cet impact-là des effets cumulatifs régionaux.

Il en va de même aussi pour la contamination des eaux de surface et souterraines. Il y a des questions qui demeurent sur les critères de dépassement de qualité de l'eau, leur évolution dans le temps sur le site.

305 Et il y a aussi des questions qui demeurent sur le traitement des eaux usées qui semblent être acheminées à la station d'assainissement des eaux usées de la ville de Salaberry-de-Valleyfield, et de comprendre comment l'évaluation de la capacité de cette station-là à accueillir ces eaux-là, et leur potentiel contaminant aussi a été analysé.

310 Finalement, je dirais, au niveau environnemental, il y a l'usine. Elle est en opération depuis 1940. Il y a quand même des questions qui demeurent sur le sol contaminé lors des travaux, la gestion de ce sol-là pour l'environnement.

315 Donc, à la lumière de tout ça, mais aussi des préoccupations qui ont été soulevées par la population locale au courant des dernières années, pas des dernières années, mais particulièrement des dernières semaines en ce qui a trait à la santé et la sécurité des populations avoisinantes, il nous apparaissait essentiel d'ouvrir un dialogue constructif avec la population et les organisations locales, et de mettre en place un BAPE. D'où notre demande au ministre de l'Environnement.

320

LA PRÉSIDENTE :

Ah, voilà. Désolée, il y a parfois un petit délai, donc je m'excuse si mes phrases seront parfois interrompues. Merci, madame Paris.

325

Nous allons, maintenant, donner la parole au représentant de la municipalité Les Cèdres, monsieur Loïc Dewavrin. Et j'en profite pour aviser l'équipe en ligne que la prochaine présentation sera à distance.

330

M. LOÏC DEWAVRIN :

Bonjour, Madame la présidente. Bonjour, messieurs, dames. Merci de me recevoir aujourd'hui pour la municipalité Les Cèdres.

335

Donc, je suis conseiller à la municipalité Les Cèdres, district 3, et j'ai été assigné pour la présentation de cette requête.

340 Donc, nous avons assisté, en décembre, à une assemblée d'information sur le projet de
General Dynamics. Et, suite à cette présentation-là, le conseil a décidé d'émettre une résolution de
façon à demander au ministre de l'Environnement de faire un BAPE si vous voulez. Donc, en fait,
comme requérant, je vais vous présenter la fameuse résolution qui a été envoyée tout simplement.
Donc, elle va décrire exactement notre demande.

345 Donc, considérant le projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux
énergétiques de General Dynamics. Considérant que le projet vise à moderniser et à agrandir
l'usine. Considérant que l'initiateur souhaite construire des nouveaux bâtiments sur ce site actuel
de l'usine afin d'accueillir une nouvelle ligne de production de matériaux énergétiques portant sa
capacité de production de 6 à 16 millions de livres de poudre M31A2 annuellement.

350 Considérant que le noyau villageois de la municipalité des Cèdres est situé à moins de
2 000 mètres, en fait, c'est peut-être plutôt plus près de 1 000 mètres à l'est, donc sous le vent
dominant, et donc, est en première ligne en termes d'exposition aux risques liés à la production de
matériaux énergétiques. Considérant que, selon l'étude d'impact, des répercussions sont à prévoir
notamment sur la qualité de l'air, la qualité de l'eau et son traitement, les sols et le bruit. Je
355 rajouterai le visuel également, la lumière la nuit.

 Considérant que, lors d'étude d'impact réalisée par le mandataire de l'initiateur, les deux
seuls sites d'analyse de la qualité de l'air étaient situés respectivement à 16 et 27 kilomètres du
site de production plutôt qu'à proximité de celui-ci.

360 En fait, là il y a une petite interprétation à faire, ce que j'ai compris à la suite de ma lecture
des documents qui ont été déposés par le requérant, il s'agissait de modélisation. Donc, on utilise
les données atmosphériques de ces deux sites-là pour modéliser en fait la dispersion au niveau
des contaminants. Et donc, ce n'est pas des analyses qui sont faites sur ces sites-là, mais c'est le
365 site qui est utilisé comme modèle. Donc, en fait, c'est simplement une modélisation qui est faite.

 Considérant qu'il a été mentionné, lors de l'assemblée d'information, que la fréquence du
suivi de la qualité de l'eau de surface et souterraine n'était effectuée qu'annuellement. Considérant
que le brûlage à ciel ouvert des résidus de production de cette industrie est une pratique qui n'est
370 plus tolérée dans la majorité des pays industrialisés, et que des solutions impliquant des
incinérateurs sont accessibles.

On voit régulièrement des gros panaches de fumée à partir de nos résidences des Cèdres, des panaches qui sont parfois... C'est inquiétant. Et également, des explosions qui nous interpellent.

375

Considérant que la date limite du dépôt, bon, ça, c'est fait, c'était le 29 décembre. Et considérant l'intérêt de la municipalité de demander au ministre responsable de l'Environnement une tenue de l'examen public pour le projet par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement.

380

Donc il a été résolu que le conseil municipal de la municipalité des Cèdres demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune, des Parcs, la tenue d'un examen public pour le projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield.

385

Donc, cela conclut la résolution qui a été déposée. Nous remercions le ministre Drainville d'avoir eu une oreille par rapport à cette demande-là, cette requête, et de l'avoir acceptée. Donc, nous serons activement participants dans cet exercice que nous espérons fructueux pour tout le monde. Merci.

390

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Dewavrin. Votre *timing* était impeccable. Mon micro a recommencé à fonctionner juste comme vous avez conclu.

395

Nous allons, maintenant, entendre la représentante de la troisième requérante. Donc, la troisième requérante, madame Anne Françoise Van der Maren, qui n'était pas disponible ce soir, elle a mandaté madame Béatrice Martineau pour résumer l'essentiel de sa requête.

400

— Donc, madame Martineau, vous voilà. Alors, lorsque vous prête, on vous écoute.

Mme BÉATRICE MARTINEAU :

Bonsoir, merci. Je vais tout simplement lire la lettre. Pardonnez-moi, je suis représentante.

405

410

« Monsieur le ministre, en ma qualité de résidente de la municipalité de Les Cèdres, riveraine du Fleuve Saint-Laurent localisée en face de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield, je souhaite exprimer mes craintes face au projet d'agrandissement de ladite usine, et demander qu'un examen public du projet soit réalisé.

415

Je comprends que le projet puisse avoir un intérêt dans le contexte géopolitique actuel. Cependant, j'estime que des mesures doivent être prises afin de protéger les populations et l'environnement de proximité. L'écoute de la présentation de la séance publique d'information du 15 décembre 2025 ne m'a pas rassurée sur deux points bien précis.

420

D'abord, la présentation des résultats de l'étude d'impact semble démontrer un impact moyen durant la période de construction ainsi que d'exploitation de l'agrandissement de l'usine à la fois sur la qualité des eaux de surface, des sédiments, et sur la qualité des sols et des eaux souterraines.

425

Par conséquent, je demande au Ministre d'imposer à l'usine General Dynamics de Salaberry-de-Valleyfield que des mesures supplémentaires soient prises pour davantage atténuer les impacts sur la qualité des eaux de surface, des sédiments, et sur la qualité des sols et des eaux souterraines.

430

Ensuite, bien que la présentation des résultats de l'étude d'impact du projet semble démontrer des résultats positifs sur la qualité de l'air grâce à la modernisation des processus de production, des inquiétudes importantes demeurent pour plusieurs de mes voisins et moi-même en termes de qualité de l'air.

435

En effet, des feux à ciel ouvert sont réalisés régulièrement, de l'aveu même des représentants de l'entreprise, avec fumée blanche et fumée noire, et comme en fait foi la photo que j'ai prise le 17 octobre 2025. Je comprends que des mesures ont été réalisées selon vos recommandations à Sainte-Anne-de-Bellevue et Saint-Anicet.

440

Cependant, aucune mesure n'a été prise dans un rayon de moins de 15 kilomètres de l'usine, et je me questionne sur le moment de la prise de mesure sans doute sans lien avec un événement de feu à ciel ouvert.

445

Par conséquent, je demande au Ministère que des exigences soient imposées à l'usine de Salaberry-de-Valleyfield pour l'installation d'incinérateur pour détruire de manière sécuritaire les résidus et emballages contaminés, et autres matériaux faisant l'objet de feu à ciel ouvert ainsi que la captation de résidus dégagés dans l'air.

450

Aussi, que des exigences soient imposées afin que des mesures de la qualité de l'air soient effectuées dans un rayon de 1 kilomètre, 3 kilomètres, 5 kilomètres, 10 kilomètres et 15 kilomètres de l'usine General Dynamics de Salaberry-de-Valleyfield en particulier lors des événements de feu à ciel ouvert dégageant de la fumée noire.

455

Une unité mobile telle que celle utilisée pour la surveillance de la qualité de l'air, lors d'événements ponctuels, comme lors de l'explosion de l'usine BEM à Coteau-du-Lac, pourrait être utilisée à cette fin.

Je vous remercie pour l'attention que vous accordez à ma requête, et vous prie de croire en la sincérité de ma démanche, Anne Françoise Van der Maren. » Merci.

460

LA PRÉSIDENTE :

Merci, merci, madame Martineau. Ça conclut la présentation des requêtes. Nous allons donc enchaîner avec la présentation du projet.

465

Alors, madame Daoust, à vous la parole.

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET

470

Mme ARIANNE DAOUST :

475

Donc, bonjour. Pour le début de la présentation, je vais laisser la parole à monsieur Daniel Lepage qui va faire la présentation du projet. Et ensuite, j'enchaînerais avec l'étude d'impact.

M. DANIEL LEPAGE :

480

Bonjour, tout le monde. Je vais, d'abord, vous donner une petite introduction de General Dynamics OTS Valleyfield, vous parler un peu des produits qu'on fabrique. Je vais vous parler aussi d'une description du projet. Ensuite, on va parler de la justification du projet. Et, justement, Arianne va enchaîner sur l'étude d'impact.

485

General Dynamics opère quatre sites au Québec, trois sites de fabrication, un site d'essai. Les sites, il y en a un à Valleyfield, il y en a un à Repentigny, un autre à Saint-Augustin-de-Desmaures à Québec. L'usine de Valleyfield est spécialisée dans la fabrication d'explosifs. Ce sont des produits chimiques. On ne fait pas de munitions à Valleyfield, on ne fait que des produits chimiques qui servent à la propulsion des projectiles dans les systèmes d'arme.

490

Donc, l'usine a été établie en 1940. On est en opération donc depuis 85 ans sans interruption. On occupe une superficie de 4.5 kilomètres carrés, environ 150 bâtiments dispersés sur l'ensemble de la surface du terrain. C'est la façon dont la plupart des usines d'explosifs sont configurées en fait pour limiter les propagations en cas d'incident.

495

Notre mission, c'est de fournir des produits sécuritaires, innovants et fiables aux troupes canadiennes et alliées ainsi qu'aux forces policières.

500

On a plus de 500 employés. En fait, au décompte de janvier, on était à 726 employés.

505

Notre spécialisation donc, c'est la fabrication de matériaux énergétiques de forme granulaire solide. Vous en voyez quelques images sur la photo. Donc, oui, produits chimiques en vrac, c'est ce qu'on fabrique. Ce sont des formes bien spécifiques. On utilise un procédé d'extrusion avec solvant. Et les produits sont expédiés donc dans des contenants, soit des barils ou des boîtes. On ne fait pas d'assemblage de munitions à Valleyfield. On ne fabrique pas de munitions. Je veux être très spécifique là-dessus.

510

Les marchés qu'on dessert, c'est le marché de la défense, bien entendu l'armée canadienne, l'armée américaine, les pays alliés. On dessert aussi le marché sportif pour le tir de chasse et le tir sportif. Et on a un peu d'activité du côté des générateurs à gaz.

515 Le projet en fait touche un produit bien précis. On l'a nommé tantôt, le M31A2, une poudre propulsive qui a été développée à Valleyfield, inventée à Valleyfield, et pour laquelle l'usine de Valleyfield est le seul fabriquant qualifié dans le moment, et en fait, depuis les 20 dernières années.

520 Cette poudre propulsive est incluse dans un système de charges propulsives, qu'on appelle les charges modulaires max, système américain utilisé par le Canada, utilisé par les alliés. Et, c'est utilisé dans des systèmes d'artillerie moderne de 155 millimètres.

525 Donc, l'objectif du projet, c'est vraiment de faire une augmentation de capacité. À l'heure actuelle, on opère l'usine, la vieille ligne en fait, à une capacité de 6 millions de livres. C'est le maximum de ce qu'elle peut produire. Mais la demande, à cause de certaines situations que vous connaissez bien, les activités, en fait, le conflit en Ukraine et les tensions un peu partout à travers le monde, le produit est très en demande. Donc, on nous a demandé d'en fabriquer plus, et la seule façon de le faire, c'était d'augmenter la capacité en multipliant les ateliers de fabrication.

530 Tous ces ateliers-là qu'on va ajouter sont construits sur notre site à même notre empreinte actuelle sur le terrain actuel. On va fabriquer des produits qu'on fabrique déjà. On va les faire avec des intrants qu'on utilise déjà, avec des procédés qui sont déjà existants. Par contre, ils vont être modernisés. On va installer des nouvelles installations modernes à la technologie d'aujourd'hui.

535 Ce n'est pas l'intention d'entreposer plus, donc à mesure qu'on va fabriquer, on va expédier le produit à la même cadence. Avec les nouvelles installations, on va améliorer nos performances environnementales. On va réduire nos émissions atmosphériques. Et on va avoir des unités de captation à la source.

540 On va créer de l'emploi. On va créer beaucoup de bénéfices économiques régionaux. On parle de 150 emplois, des emplois bien rémunérés, qui offrent des bonnes conditions, environ 43 dollars de l'heure à l'heure actuelle. À la fin, quand le projet va être complété, en 2028, on va être autour de 46, 47 dollars de l'heure pour les employés de l'usine.

545 C'est un gros investissement pour la région, 680 millions de dollars canadiens qui s'inscrit dans le cadre d'un beaucoup plus gros contrat d'approvisionnement de l'ordre d'environ 3 milliards de dollars.

Toutes ces répercussions-là, répercussions économiques, font bénéficier la région de Valleyfield. 100 % de cet investissement-là provient de l'armée américaine. Mais comme je disais tantôt, le produit est utilisé aussi pour la défense canadienne et les pays alliés.

550 Si on regarde un peu le calendrier, on part du moment où l'usine a été fondée en 1940. En 2007, on a été acquis par General Dynamics, intégrés dans la famille General Dynamics.

555 C'est en 2023 que, pas longtemps après le déclenchement du conflit en Ukraine, que les besoins importants sont apparus. On a eu des demandes de l'armée américaine à savoir qu'est-ce qu'on pouvait faire pour en faire plus. On a analysé la situation. La seule solution possible était d'ajouter des ateliers pour augmenter la capacité, c'est ce qu'on a présenté comme projet à l'armée américaine qui a accepté de le financer à 100 %.

560 Donc, il y a eu des études techniques en 2024. 2025, étude d'impact. On est, maintenant, dans le processus de BAPE. On aurait espéré commencer la construction au printemps 2026. Avec la situation actuelle, ça ne sera pas le cas. On va aménager la cédule du projet pour être capables d'arriver quand même à la date ciblée en prenant des mesures d'accélération dans la phase de construction. Le but est d'avoir les opérations en fonction en mars 2028.

565 Donc, l'objectif de la demande d'agrandissement, c'est essentiellement de moderniser, agrandir nos installations en augmentant notre capacité de fabrication. Il faut démontrer un minimum de 16 millions de livres de capacité sur un horaire sur cinq jours en 2028. (Coupure sonore).

570 **Mme MARIE-EVE GENDRON :**

Je m'excuse en salle, on n'entend plus du tout. C'est écho le micro.

M. DANIEL LEPAGE :

575

Est-ce que vous m'entendez? Ça va?

580 **Mme MARIE-EVE GENDRON :**

En fait, il semblerait que tous les micros se sont mis à gricher présentement. On a vraiment un problème de son en salle.

585 **LA PRÉSIDENTE :**

Désolée de l'interruption. On va prendre quelques secondes pour voir si l'équipe technique peut...

590

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

595 **LA PRÉSIDENTE :**

Nous allons reprendre avec la suite de la présentation de l'initiateur. Monsieur Lepage, si possible de revenir quelques diapos en arrière.

600 **M. DANIEL LEPAGE :**

Oui.

605 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

610 **M. DANIEL LEPAGE :**

Pas de problème. Je vais revenir avec la description du projet en bref. Donc, ce que je mentionnais, c'est que l'usine de Valleyfield fabrique un produit qu'on appelle M31A2 qui est une poudre propulsive utilisée dans des systèmes de propulsion, dans les systèmes d'arme 155 millimètres. L'usine a développé ce produit-là à Valleyfield. On est les seuls à le fabriquer depuis une vingtaine d'années.

615 Les Américains, qui sont des grands utilisateurs de ce produit-là, n'ont jamais réussi à le fabriquer. On est la seule source qualifiée.

620 Donc, avec la demande accrue à laquelle on fait face présentement, il y a le conflit en Ukraine, il y a la géopolitique internationale qui fait qu'il y a une demande énorme pour des produits d'artillerie. Donc, on nous a approchés pour savoir si on pouvait en faire plus, et c'est là qu'on a conçu le projet en question.

625 Donc, l'objectif est de passer de 6 millions de livres, qui est la capacité actuelle de la ligne, la vieille ligne en fait, qui va être remplacée par une nouvelle ligne qui va nous permettre d'aller jusqu'à 16 millions de livres par année, qui va être construite à même le site existant, sur la même empreinte géographique qu'on occupe présentement. Ça va être les mêmes produits en fait, fabriqués avec les mêmes ingrédients, avec les mêmes procédés. Par contre, on va avoir des ateliers et des équipements modernes pour le faire.

630 On ne prévoit pas augmenter l'entreposage. On va livrer le produit à mesure qu'il va être fabriqué. Les nouveaux équipements, les nouvelles technologies vont nous permettre d'afficher une meilleure performance environnementale avec des équipements de captation à la source.

635 Ça va créer de l'emploi, jusqu'à 150 emplois. Ce sont des emplois qui offrent des bonnes conditions, qui sont bien rémunérés. Présentement, on est autour de 43 dollars de l'heure à l'usine. À terme, une fois le projet complété, on va être autour de 46, 47 dollars de l'heure pour les employés de l'usine.

640 C'est un investissement important, 680 millions de dollars canadiens, 100 % financé par la défense américaine. Il n'y a pas un sou qui est versé par les contribuables canadiens ni québécois.

C'est inscrit dans un contrat d'une envergure importante d'environ 3 milliards de dollars d'approvisionnement qui va nous donner du travail jusqu'à bien après 2030, et qui va créer des retombées économiques importantes pour la région.

645 Si on regarde un peu le calendrier des événements, bien entendu les opérations qui ont débuté à l'usine en 1940. On a été intégrés dans General Dynamics en 2007.

650 C'est en 2023, pas longtemps après le déclenchement du conflit en Ukraine que les demandes se sont manifestées, qu'on a été approchés par l'armée américaine pour savoir comment on allait faire pour en produire plus.

655 On a défini la solution. On a analysé le site. On a regardé nos capacités, qu'est-ce qui était possible de faire. Et on a déterminé que c'était possible de construire une nouvelle ligne à même le site qu'on occupe déjà. Donc, 2024, 2025, études techniques, rapport d'étude d'impact, 2025, et 2026, bien entendu dans le processus d'approbation environnementale incluant le BAPE.

660 Notre souhait était de commencer la construction au printemps 2026. On sait que ça va être un peu retardé. On va devoir aménager la cédule de construction pour être capables de faire face à ce petit contretemps. On est encore capables de livrer le contrat à la date promise qui est 2028, mars 2028.

665 Donc, essentiellement, ce qu'on a l'intention de faire, c'est de moderniser, agrandir nos installations en augmentant sa capacité, donc démontrer un minimum de 16 millions de livres sur un horaire de 5 jours en fait. Donc, pour le faire, on va construire de nouveaux ateliers qui vont être munis de nouveaux équipements.

670 Plusieurs bâtiments vont être construits. On en a une liste ici. Vous avez l'unité de séchage d'explosif, qui est une matière première, la nitroguanidine, une unité de prémélange, une unité de mélange, unité d'extrusion, coupe et enrobage, unité de séchage nouvelle, et la mise à niveau des quatre unités existantes, unité d'homogénéisation, unité de tamisage et d'emballage.

675 Vous avez sur une carte, ici, une vue aérienne du site, c'est une géographie qui est idéale pour le type d'activité qu'on fait chez nous. Juste un instant. À cause de sa situation, à cause des barrières géographiques qu'on a autour, des barrières naturelles qu'on a, le Fleuve Saint-Laurent au nord, la rivière Saint-Charles au sud. On a aussi des zones tampons qui protègent les communautés environnantes à l'ouest et au sud-ouest.

680 Vous avez sur la carte la localisation ciblée des bâtiments qu'on va ajouter. Vous voyez déjà tous les bâtiments qui existent. On occupe une grande partie de la superficie. Les bâtiments en orange, les cubes ou les rectangles en orange sont les nouvelles installations qu'on va ajouter à même notre modernisation, notre expansion.

685 Notre engagement envers le voisinage et la collectivité, bien, c'est de continuer d'agir en bon citoyen corporatif. Bien entendu, respecter les zones tampons intégrales comme elles le sont à l'heure actuelle; appliquer les plus hauts standards de sécurité de notre site dans les technologies qu'on va adopter; le respect des exigences environnementales de protection de l'environnement; mise à jour des mesures de cohabitation; et faire une mise à jour aussi de nos processus de surveillance environnementale; et bien entendu, réduire les dérangements lors des travaux, soit en construction ou en opération.

690 Vous avez une photo d'un atelier qui existe déjà qui a été construit autour de 2006. Et les futurs ateliers vont avoir des géométries similaires à ce que vous voyez là.

695 Donc, pour terminer ma portion justification du projet, eh bien, si vous avez suivi les annonces aujourd'hui de notre premier ministre, monsieur Carney, qui a annoncé la nouvelle politique d'investissement en industrie de la défense, eh bien, il va y avoir des investissements importants dans plusieurs aspects de la défense canadienne. Ce projet-là s'inscrit directement dans la lignée et dans la philosophie de cette tendance-là.

700 C'est essentiellement de développer de l'autonomie en approvisionnement au Canada. Donc, alignement avec les politiques, les engagements du Canada en matière de sécurité, c'est exactement ce que ce projet-là va réussir à faire aussi.

705 Demande accrue en réapprovisionnement des réserves, c'est poussé à l'heure actuelle ou encouragé à cause de la géopolitique internationale. Maintien de la souveraineté industrielle du Canada, donc autonomie en approvisionnement pour un produit important pour la défense.

Donc, retombées locales et régionales, pérenniser la production à l'usine, créer des nouveaux emplois bien rémunérés comme je le mentionnais tantôt, et maintenir et améliorer la performance environnementale du site. Donc, c'est essentiellement les objectifs du projet.

710 **Mme ARIANNE DAOUST :**

Donc, on va, maintenant, passer au travers de l'étude d'impact sur l'environnement.

715 Donc, l'étude d'impact a été faite à l'aide de la firme AtkinsRéalis qui a été mandatée pour nous supporter dans la production du rapport d'étude d'impact.

720 L'étude d'impact repose sur des études techniques, des inventaires terrain réalisés par des experts en respect avec les directives et protocoles du ministère de l'Environnement. Ça nous a permis d'identifier des mesures d'évitement, d'atténuation ou de compensation des impacts. Et ça a permis au Ministère de juger de la recevabilité du projet.

725 Donc, lors de l'analyse des impacts du projet, on a analysé ces impacts-là selon trois milieux, donc le milieu physique qui contient la qualité de l'air, des eaux de surface, des sédiments, des sols et du climat sonore. Du point de vue biologique, donc la végétation, milieux terrestres, milieux humides, espèces fauniques et floristiques ainsi que leur habitat. Et finalement, du point de vue humain, que ce soit pour les retombées économiques, l'impact sur le transport, la circulation, le patrimoine, l'archéologie, la qualité de vie, la santé.

730 Donc, il y a d'autres composantes qu'on a analysées lors de cette étude d'impact là. On a, bien entendu, pris en compte les enjeux et les préoccupations à la suite de consultations. On a aussi, bien entendu, tenu compte des impacts cumulatifs.

735 Donc, l'étude d'impact ne repose pas que sur les impacts du projet d'agrandissement, mais bien sur les impacts potentiels de toutes les activités du site qu'elles soient historiques ou futures.

740 On a intégré, bien entendu, les changements climatiques et le développement durable; tenu compte des scénarios d'accident ainsi que des mesures de prévention qui vont être intégrées au projet; et finalement, établi des moyens de surveillance et de suivi en cours de construction et d'exploitation tant pour le milieu physique, biologique ou humain.

745 Donc, lors de l'évaluation des impacts, on a évalué les impacts en phase de construction, d'exploitation et en cas de fermeture. Et on a établi trois niveaux d'impacts potentiels, soit faible, moyen ou fort. Donc, le tableau que vous voyez à l'écran résume les impacts plus résiduels après l'application des mesures pour le projet.

Donc, on voit, ici, qu'il y a des impacts faibles, positifs et quelques impacts moyens. Bien entendu, ça tient compte des impacts cumulatifs, donc ça inclut les activités actuelles.

750 On va passer au travers dans les prochaines diapositives les impacts sur plusieurs thématiques. On va passer au travers les climats sonores, le transport et la circulation locale, la qualité de l'air, les milieux naturels, les sols et les eaux ainsi que le milieu humain.

755 Donc, pour le climat sonore, on respecte les critères de bruit pour tous les récepteurs entourant de l'usine pendant la construction et pendant l'exploitation. On a quand même identifié des mesures spécifiques, que ce soit de la gestion d'équipement pendant la construction, quelques mesures particulières pour un bâtiment qui est particulièrement près du voisinage du quartier Nitro.

Et finalement, dans l'exploitation, la conception, le choix, la sélection des équipements va se faire de manière à s'assurer qu'il y a des silencieux à la sortie pour limiter les impacts.

760 Et finalement, il y a un projet connexe qui est inclus au projet de déplacement de l'entrée du site de manière à minimiser l'impact pour les gens du quartier Nitro.

765 Donc, on voit, ici, la proposition qui est actuellement à l'étude tant par la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield que par le ministère des Transports et de la Mobilité durable. C'est un projet qui est connexe, donc que le projet soit accepté ou non, ce projet-là va aller de l'avant.

770 Donc, le projet consiste à créer une entrée distincte pour le site industriel directement sur la 132 ou le boulevard Hébert. Cette entrée-là serait directement en lien avec la rue Masson du côté sud, donc de manière à faire une intersection le plus carrée possible. Donc, ces travaux-là vont débuter probablement dans les prochaines semaines ou au printemps de manière à être en place avant le début des travaux.

775 Du point de vue de la qualité de l'air, donc la simulation elle tient compte des pires scénarios, donc c'est-à-dire que ça tient compte que tous nos équipements sont en fonction à leur capacité maximale en même temps partout dans l'usine, ce qui est rarement le cas.

780 Pour une simple et bonne raison, on n'est pas toujours capables de faire fonctionner toutes nos lignes de fabrication. Actuellement, on en a trois sur tous les quarts de travail en même temps. Pour des raisons de goulot dans certains bâtiments, ceux qui viennent par la suite.

785 La simulation tient compte des sources actuelles, donc de l'opération historique. Et ensuite, on a ajouté les bâtiments futurs et leurs émissions. Ensuite, on a comparé, bien entendu, les résultats obtenus aux normes et critères du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*. Dans notre cas, considérant que le site est un site historique avec des opérations depuis 1940, le projet ne doit pas engendrer de dépassement aux normes ou critères ou sinon, il doit en résulter une amélioration de la qualité de l'air par rapport à la situation actuelle.

790 Donc, si on regarde le respect des normes et critères, dans le cas de l'éthanol, on a une réduction à la suite du projet d'agrandissement de près de 50 % des émissions pour une période de 4 minutes. Donc, c'est une faible fréquence. Pour les particules fines, on a une réduction de plus de 60 % des émissions de particules à la suite du projet par rapport à la situation actuelle. Et finalement, pour les particules totales, on a une réduction de 45 % des émissions.

795 Bien entendu, les principales mesures, les nouveaux bâtiments, on met en place des systèmes de dépoussiérage ou de captation des composés organiques volatiles, captation ou destruction. Et on vient travailler sur certains bâtiments actuels qui n'ont pas nécessairement les systèmes d'épuration 2026. Donc, ça va nous permettre de mettre à jour ces installations actuelles là, et de permettre une réduction globale des émissions atmosphériques du site.

800 Dans le cas des milieux naturels et des espèces, des études écologiques ont été menées à l'intérieur des limites du projet, donc tout ce qui est végétation, espèces fauniques, floristiques, cours d'eau, milieux humides et hydriques.

805 Donc, l'objectif, c'était de concilier l'évitement ou la réduction des pertes tout en tenant compte de certaines contraintes de sécurité. Vous comprendrez que pour limiter les effets en cas d'incident, donc un effet domino ou en cas d'incident d'un bâtiment où d'autres bâtiments seraient impliqués, on doit placer stratégiquement à des distances très précises de sécurité les bâtiments les uns des autres. Donc, ça limite un peu notre possibilité de déplacer comme on le veut les bâtiments.

810 Par contre, au cours du projet, on a travaillé à minimiser l'impact sur les milieux naturels, donc vous pouvez voir à l'écran que le bâtiment 954, qui était placé au départ lors de l'avis de projet dans un boisé, a été déplacé plus au sud, qui nous demande maintenant de faire la démolition d'un bâtiment actuel. Mais ça nous évite le déboisement et de l'impact potentiel dans le milieu boisé.

815 Donc, les principes « éviter », pour les milieux hydriques, on a limité tous les impacts. En fait, on ne fera aucun travaux en milieu hydrique, en rive ou au littoral. Dans le cas des boisés, oiseaux, chauve-souris, on n'a aucun déboisement de prévu par l'ajout de ces bâtiments-là. Donc, vous comprendrez que dans la phase de préparation, on a placé le plus judicieusement possible ces bâtiments-là pour assurer la sécurité, mais aussi pour limiter l'impact sur les milieux naturels.

820 Du point de vue minimiser et réduire, pour le cas des milieux humides on a limité le plus possible bien entendu l'impact, donc actuellement, c'est limité à 0,07 hectare de prairies humides. Ça représente 0,6 % des milieux humides du site.

825 Dans le cas de la végétation, on parle de friches herbacées, donc dans notre cas, c'est de la végétation verte qu'on vient entretenir pour éviter la propagation d'un incendie en cas d'incident. Donc, cette friche-là on va en perdre 0,94 hectare, soit moins de 1 % des friches herbacées du site.

830 Dans le cas des espèces fauniques à statut, on a évité le plus possible les habitats les plus sensibles pour ces espèces-là. Dans le cas de la couleuvre brune, un programme de capture et de déplacement est prévu avant les travaux avec des barrières d'exclusion. Dans le cas de la tortue, on va s'assurer de limiter son entrée sur le site. On a déjà une clôture très particulièrement solide en raison de la nature de nos produits, donc on va s'assurer qu'elle est en bon état. Ça va limiter l'introduction de la tortue sur notre site. Et on va respecter des périodes de restriction de fauche.

835 Pour les milieux humides, bien entendu on va faire la contribution financière prévue par la réglementation du Québec, mais on a aussi identifié dans l'étude d'impact des nouvelles zones sur le site que dorénavant, on n'en fera pas la coupe, de manière à favoriser la biodiversité.

840 Pour les sols et l'eau, pour les sols, on va faire une gestion adéquate du site en raison de l'historique. Donc, on a, bien entendu, plus de 80 ans d'exploitation pré-General Dynamics. On va réutiliser les sols le plus possible. Donc, les sols qui répondent aux critères pour un site industriel vont être réutilisés dans nos opérations. Nous pour certains nouveaux bâtiments on a besoin de construire des barrières, on appelle ça des merlons, c'est des butons de terre. Donc, la terre des travaux va être utilisée pour faire ces butons-là.

845 Pour l'eau souterraine, on va continuer à poursuivre les méthodes de gestion appliquées sur le site.

850 Et bien sûr qu'on va poursuivre le suivi annuel de surveillance des eaux souterraines et des
eaux de surface. Et finalement, pour les eaux usées, l'effluent, au final, va être pris en charge par
la ville selon une entente précise.

855 Finalement, pour le milieu humain, les retombées économiques, si on tient seulement
compte des salaires, actuellement, nos employés plus de la moitié viennent de Valleyfield ou du
Grand Valleyfield. Donc, vous comprendrez que nos employés, c'est des gens qui habitent dans la
région, qui dépensent dans la région. Puis, la masse salaire, à la fin du projet, devrait être de l'ordre
de 90 millions par année.

860 En conclusion, c'est un projet qui est sécuritaire. En fait, on va faire exactement ce qu'on
fait déjà dans des nouveaux bâtiments modernisés avec les mêmes produits, mêmes matières
premières, mêmes produits finis. On n'a pas besoin d'ajouter d'entrepôt, donc les entrepôts qu'on
a actuellement vont suffire au projet futur.

865 Dans nos impacts, on a beaucoup d'amélioration. On a l'impact positif sur la qualité de l'air
pour le transport en déplaçant, bien entendu, l'entrée principale du site. On met en place les
objectifs d'éviter, réduire et compenser pour les composantes biologiques. Et on va poursuivre le
traitement d'eau et du suivi de la qualité des eaux souterraines.

870 Il n'y a pas de changement notable attendu pour le voisinage et les territoires en raison du
projet sauf, bien entendu, l'amélioration de la qualité de l'air pour les contaminants en dépassement.

875 Donc, si vous avez besoin de plus d'informations, nous sommes disponibles pour répondre
en tout temps à vos questions. J'aimerais seulement vous rappeler qu'on est un site de la défense,
donc l'accès au site est particulièrement contrôlé. Donc, on vous demande de ne pas vous
présenter sur place sans prise de rendez-vous préalable.

880 Toutes les études, documentations sont disponibles sur le registre environnemental ainsi
que sur le site du BAPE. Si vous voulez nous rejoindre, donc il y a une adresse courriel,
GDV.Environment@gd-ots.com qui est toujours en fonction pour répondre à vos questions.
Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

885 Merci, madame Daoust, pour la présentation de l'initiateur. Avant de passer à la pause, je vous explique avec un peu plus de détails comment nous allons fonctionner pour les inscriptions au registre, et la période de questions.

890 Donc, si vous êtes avec nous en salle, et que vous voulez poser une question après la pause, l'inscription va se faire à la table d'accueil à l'arrière de la salle. Si vous nous suivez à distance, il faut remplir le formulaire qui se trouve sur le site Web du BAPE ou procéder par téléphone avec les coordonnées qui apparaissent présentement à l'écran.

895 Au retour de la pause, je vais appeler les participantes et participants dans l'ordre dans lequel ils et elles se sont inscrites sur le registre. Pour permettre au plus grand nombre possible de poser des questions ce soir, je vais accepter deux questions par intervention. Ça peut être deux questions complètement différentes ou ça peut être une question principale suivie d'une sous-question, mais un maximum de deux.

900 Je vous demande d'éviter des longs préambules ou des longues mises en contexte à vos questions. Évitez également d'exprimer votre opinion. Je vous rappelle que la deuxième partie de l'audience publique, c'est le moment qui est consacré pour entendre votre opinion au sujet du projet. Donc, ce soir, nous allons nous concentrer sur les questions qui nous permettent de mieux comprendre le projet.

905 C'est à moi que vous allez adresser les questions. Donc, pour les personnes en salle, vous allez prendre place à la table, ici, à l'avant, et vous allez diriger la question vers moi. Je vais, ensuite, la rediriger vers la personne concernée. Donc, la question peut être posée à l'initiateur ou à l'une ou l'autre des personnes-ressources. Vous ne pourrez pas formuler de commentaires sur la réponse qui vous est donnée.

910 Également, madame Fortin et moi-même pourrons intervenir avec des questions de la Commission afin de compléter la réflexion que vous aurez amorcée avec votre question. Après votre intervention, si vous voulez poser d'autres questions, c'est possible, mais il faut se réinscrire sur le registre, donc passer un peu plus tard si le registre, bien sûr, n'est pas déjà plein.

915

920 Pour ceux et celles qui vont recevoir les questions, donc l'initiateur et la personne-ressource, au moment de répondre, s'il vous plaît, mentionnez-vous, nommez votre nom pour la transcription. Et de votre côté aussi, les réponses vont transiger par la table de la Commission à l'avant. Et bien sûr, si ma collègue, madame Fortin, vous adresse une question directement, vous pouvez lui répondre directement.

925 Si certaines questions nécessitent une recherche ou un développement supplémentaire, on y a fait allusion plus tôt, il est possible de déposer la réponse dans un délai de 48 heures. Vous pourrez prendre une entente avec notre analyste, monsieur Jonathan Perreault, à ce sujet.

Je déclare donc le registre désormais ouvert. Et nous reprendrons dans 15 minutes. Merci.

930

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

935

LA PRÉSIDENTE :

Nous allons reprendre. Je vous inviterais à prendre place, s'il vous plaît.

940

En préparation à l'audience, nous avons tenu des rencontres préparatoires avec les requérants, l'initiateur et les personnes-ressources. Lors de ces rencontres, certains documents supplémentaires ont été demandés. Ces documents vont s'ajouter aux autres documents du dossier qui sont déjà disponibles sur le site Web du BAPE.

945

Si vous voulez consulter ces documents, il faut aller sur la page Web du BAPE, et trouver la page consacrée au projet de General Dynamics. Vous pouvez, dans le moteur de recherche, mettre des mots-clés comme « BAPE », « General Dynamics », « matériaux énergétiques », ça devrait vous amener sur la bonne page.

950

Lorsque vous avez la page du projet, simplement dérouler au bas de la page, et vous allez voir tous les documents qui sont disponibles. Ils sont disponibles dans une longue liste. Ça peut parfois être un peu plus compliqué de trouver le document qu'on cherche.

Il y a un petit outil qui vous permet de faire un classement. Vous pouvez le classer dans l'ordre où le document le plus récent va se trouver au haut de la liste. Donc, si un document est mentionné lors des audiences, qu'il vient tout juste d'être déposé, c'est une façon de le trouver.

955 Un autre petit truc, les documents sont classés avec une cote ou un code, donc ce sont deux lettres suivies d'un chiffre qui nous aident à classer les documents, et qui peuvent vous aider aussi. Donc, les documents qui sont déposés par l'initiateur vont avoir la cote « DA » suivie d'un chiffre. Et les documents qui sont déposés par les personnes-ressources vont avoir la cote « DB » suivie d'un chiffre.

960 Donc, avec ces quelques petites instructions, vous devriez être plus en mesure de trouver les documents qui se trouvent sur le site.

965 D'ailleurs, à ce sujet, j'inviterais les différentes personnes concernées à nous confirmer si de nouveaux documents ont été déposés à la suite notamment des rencontres préparatoires. Alors, en commençant par madame Daoust pour l'initiateur, s'il vous plaît.

Mme ARIANNE DAoust :

970 Je vais passer la parole à monsieur Aubin si vous me permettez.

LA PRÉSIDENTE :

975 Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :

980 Oui, effectivement, en préparation de l'audience, on a soumis à la Commission les documents qui avaient été demandés. Donc, vous avez notamment le certificat d'autorisation pour le site de brûlage. Vous avez également le registre des plaintes à compter de 2007 qui a été fourni.

Ensuite de ça, vous avez les renseignements additionnels qui avaient été demandés par carte, donc les scénarios de modélisation pour ce qui est de l'éthanol au-delà du domaine de modélisation initial qui était dans la modélisation.

985 Et, vous avez également une carte qui précise les bâtiments, les nouveaux bâtiments qui vont être construits, ceux qui sont également modernisés. Donc, les renseignements ont tous été déposés.

LA PRÉSIDENTE :

990 Merci beaucoup. Maintenant, madame Gagnon pour le ministère de l'Environnement.

Mme ALYSON GAGNON :

995 De notre côté, ce qui avait été demandé, c'est de déposer les avis de non-conformité ou les manquements de 2007 à en date d'aujourd'hui. Et on a fait des vérifications, et il n'y en avait pas. Donc, on n'a pas déposé de document supplémentaire suite aux rencontres préparatoires.

LA PRÉSIDENTE :

1000 Merci beaucoup. Et finalement, monsieur Paquette pour la ville de Salaberry-de-Valleyfield.

M. FRÉDÉRIC PAQUETTE :

1005 De notre côté, tous les documents ont été déposés. On n'a pas de document supplémentaire.

LA PRÉSIDENTE :

1010 Parfait, merci. Nous allons, maintenant, débiter la période de questions. Je vous informe que le registre pour ce soir est plein.

1015 Par conséquent, puisque d'autres personnes ont manifesté le désir de poser des questions, je suis en mesure de vous confirmer que la Commission siégera pour une deuxième séance demain après-midi, donc le 18 février, ici même à partir de 13 h 30. Donc, si vous n'avez pas eu l'occasion de poser vos questions ce soir, vous pourrez participer demain, et vous inscrire sur le registre.

1020 Avant de débiter, je vous rappelle les règles de participation à l'audience publique. Donc, c'est vers moi que les questions doivent être adressées. Je les redirigerai ensuite. Je vous rappelle d'éviter les préambules ou d'éviter d'exprimer votre opinion à ce stade-ci. Vous pourrez le faire lors de la deuxième partie.

1025 Vous aurez droit à deux questions par intervention. La possibilité de se réinscrire au registre donc ne sera pas possible pour ce soir. Mais vous pouvez vous réinscrire au registre demain pour poser des questions supplémentaires.

1030 Je rappelle à l'équipe de l'initiateur et des personnes-ressources de se nommer au moment de répondre à une question pour notre équipe à la transcription. Et finalement, je vous rappelle que nous ne tolérerons pas de manifestations, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

J'inviterais monsieur Loïc Dewavrin à s'avancer à la table des intervenants pour la première question.

1035 _____
PÉRIODE DE QUESTIONS

1040 **M. LOÏC DEWAVRIN :**

1045 Rebonsoir. Juste une petite remarque préliminaire avant de poser mes deux questions. Il y a à peu près 10 000 pages de documents qui ont été déposés sur le site du BAPE si je ne me trompe pas après avoir comptabilisé. À peu près 2 000, selon moi, étaient publics, et le restant était plus ou moins accessible si je ne me trompe pas.

1050 Est-ce que vous avez bien dit, tout à l'heure, que tous les documents déposés par le requérant et par le Ministère étaient disponibles au public?

LA PRÉSIDENTE :

1055 La règle générale est que tous les documents déposés, oui, sont rendus publics. Il existe
une procédure par laquelle une personne peut demander la confidentialité d'un document qui a été
requis.

M. LOÏC DEWAVRIN :

1060 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

1065 Et, à l'issue de cette procédure-là, si la Commission est d'avis que le document est bel et
bien confidentiel, il ne sera pas déposé à ce moment-là.

M. LOÏC DEWAVRIN :

1070 Merci. Alors, voici mes deux questions. En fait, elles sont liées aux risques engendrés par
le projet, et puis, bien, peut-être qu'il y en aura d'autres plus tard, mais ça sera pour aujourd'hui.

1075 Donc, risque d'explosion. En fait, ce risque-là est quand même réel. Il s'agit de produits
combustibles et d'explosifs donc qui peuvent affecter la population avoisinante. J'ai trouvé, en lisant
toute la documentation, que c'est très peu documenté dans les rapports. On imagine que ça relève
peut-être plus d'une compétence fédérale la sécurité publique. Mais on a aussi au Québec des
instances pour la sécurité civile.

1080 On ne sait pas quelles sont les quantités entreposées en même temps au même endroit,
transportées, manipulées. Donc, on nous mentionne une augmentation de 10 000 tonnes
d'explosifs par an, presque trois fois les quantités en cours. On ne peut pas croire que ça
n'occasionne pas plus de risques.

1085 Donc, moi ma question à ce niveau-là, c'est à quelle ampleur d'explosion on peut s'attendre
en cas d'accident, et comment on peut se protéger par rapport à ça?

LA PRÉSIDENTE :

Merci. — Madame Daoust.

1090 **Mme ARIANNE DAOUST :**

1095 Donc, dans le cas du calcul du risque technologique en lien avec les explosions, en fait, c'est de juridiction fédérale. Il existe une norme très précise qui permet d'évaluer les rayons d'impact. Donc, ces rayons d'impact là ont été calculés pour chacun des bâtiments du site ainsi que chacun des nouveaux bâtiments.

1100 Dans ces normes-là il y a des distances prédéfinies pour éviter tout impact à la population. Donc, je ne sais pas si c'est possible d'afficher une carte à l'écran, ça illustrerait beaucoup mon propos.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, bien sûr.

1105 **Mme ARIANNE DAOUST :**

1110 Donc, ce que vous avez à l'écran, c'est l'effet cumulatif d'une explosion de chacun des bâtiments de l'usine. Donc, nous avons pris chacun des bâtiments, mis le rayon de protection en cas d'explosion du bâtiment, et nous avons additionné.

1115 Bien entendu, pour des raisons de sécurité du site, je ne peux pas transmettre les rayons d'impact d'un seul bâtiment. Je viendrais donner l'information à tout le monde où frapper à l'usine pour faire le plus d'impact. Mais vous avez à l'écran la somme de chacun de ces rayons d'impact là pour tous les bâtiments actuels et futurs.

Donc, comme vous le voyez, ça demeure essentiellement à l'intérieur des zones tampons et du site à l'exception d'un peu d'impact sur le Fleuve Saint-Laurent, donc dans la zone près de l'usine dans le Fleuve Saint-Laurent, et très légèrement au sud dans la rivière Saint-Charles.

1120 Bien entendu, ces distances-là, ce n'est pas les distances de sécurité pour les employés ou pour nos opérations, c'est la distance requise pour des maisons et/ou des bâtiments qui contiennent plus que 20 personnes. Donc, c'est très spécifique dans les normes.

LA COMMISSAIRE :

1125 Merci, madame Daoust. Justement à propos des distances de sécurité applicables, on lisait dans l'étude d'impact que vous mentionnez deux principales normes, la norme canadienne BNQ 2910-500 2015, et celle, la même appellation, mais la 2910-510.

1130 Selon le Conseil canadien des normes, ces normes-là seraient expirées. Donc, on essayait de voir un peu la corrélation, voir s'il y avait une mise à jour qui était en cours pour voir en fait sur quelles normes vous vous gouverniez finalement.

Mme ARIANNE DAOUST :

1135 En fait, Ressources naturelles Canada a réémis une norme en novembre 2025. Ils n'ont pas poursuivi leur partenariat avec le BNQ pour émettre ces normes-là. La norme modifiée en novembre 2025 n'a pas d'impact sur les rayons que vous voyez à l'écran. Donc, c'est les principales normes canadiennes.

1140 Nous sommes aussi soumis à une norme américaine, qui est le DoD 4145, qui s'applique aux fabricants pour l'armée américaine. Par contre, les distances sont inférieures. Donc, ce qu'on vous a affiché à l'écran, c'est les plus grandes normes qui sont applicables à notre site, les normes canadiennes.

1145 Donc, oui, la norme de Ressources naturelles Canada est disponible sur le site Internet de Ressources naturelles Canada, division de la réglementation des explosifs. Elle est accessible à tous.

1150 **LA COMMISSAIRE :**

Très bien, merci. Puis, peut-être pour revenir sur votre carte, on voyait que la distance, bien, que la limite restait à l'intérieur de votre site.

1155

Dans l'étude d'impact, il y avait une mention en 2018 d'une explosion qui avait eu lieu au site de brûlage dont certains débris avaient été retrouvés sur le terrain de golf. Donc, on voulait en savoir davantage un peu sur ce qui avait été retrouvé.

1160

Puis, est-ce que ça peut quand même arriver que certains accidents finalement aient des conséquences hors site?

Mme ARIANNE DAOUST :

1165

En fait, ces cercles de distance là vont s'assurer de limiter l'impact chez le voisinage, donc en fonction de l'onde de choc et des débris. Ça ne veut pas dire que selon la configuration de l'incident il n'y a pas des petits débris qui vont se retrouver.

1170

Il faut aussi comprendre qu'une portion du golf est aussi sur notre terrain. Le champ de pratique est actuellement sur le terrain de l'usine. Donc, le golf loue une partie du terrain pour en faire son champ de pratique. Il y a beaucoup de morceaux qui se sont retrouvés sur le champ de pratique.

1175

Mais, oui, il est possible que des morceaux soient retrouvés sur le terrain. Par contre, c'est des morceaux de plus petite envergure. Donc, ça n'exclut pas tout impact, mais ça rend l'impact très minime à ce moment-là.

LA COMMISSAIRE :

Merci.

1180

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dewavrin, oui, vous pouvez y aller avec votre deuxième question.

1185

M. LOÏC DEWAVRIN :

C'était pour continuer sur celle-ci.

LA PRÉSIDENTE :

1190 Ce sera votre deuxième question à ce moment-là, alors je vous invite à choisir.

M. LOÏC DEWAVRIN :

1195 D'accord. Je laisserai quelqu'un d'autre la poser après. Alors, la prochaine question porte sur les risques de pollution, et je m'en tiendrai, pour aujourd'hui, à la pollution atmosphérique. J'ai pris connaissance des études de modélisation. J'ai vu qu'il y en avait une nouvelle qui a été déposée aujourd'hui, donc les données ont un peu changé par rapport à celles qu'il y avait avant.

1200 Ça a été fait en fait sur une base de... Bien, j'en ai parlé un petit peu tout à l'heure lorsque j'ai parlé de la résolution au niveau des sites de Saint-Anicet et Sainte-Anne, donc je passerais là-dessus.

1205 Je pense que ce qui est important pour moi ici, c'est de parler des sites de brûlage. Ces sites-là, il est mentionné notamment qu'on brûle là des résidus de combustible, mais également des emballages dont du plastique. Et, en regardant la liste des contaminants, on ne trouve pas dans cette liste-là de présence de dioxine ni de furane qui sont généralement associés au brûlage de ces produits-là. Donc, je me posais la question est-ce que ça a été analysé.

1210 Par rapport à ces sites de brûlage là, ma question irait peut-être plus de ce côté-ci, c'est à savoir est-ce que des incinérateurs sont possibles pour ce genre d'opération là? Et est-ce que le brûlage est une pratique qui est normale et respectable, je ne crois pas. Ce n'est pas le cas dans bien des pays.

1215 Donc, est-ce qu'on peut demander d'avoir un incinérateur? Est-ce que c'est quelque chose de réaliste et de pensable de faire ça?

LA PRÉSIDENTE :

1220 Il y a plusieurs questions à l'intérieur de votre question, mais je comprends que vous voulez avoir des explications sur l'activité de brûlage et son encadrement?

M. LOÏC DEWAVRIN :

Exact.

1225

LA PRÉSIDENTE :

Je vais donc diriger la question à madame Gagnon.

1230

Mme ALYSON GAGNON :

Alyson Gagnon, ministère de l'Environnement. Donc, le brûlage à ciel ouvert est permis en vertu du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*, c'est l'article 194 qui le permet. Il permet les produits explosifs ou contenant vides de produits d'explosifs.

1235

Pour ce qui est de est-ce que c'est possible d'avoir des incinérateurs, je pense que je poserais la question peut-être à notre expert à distance ou je ne sais pas si l'initiateur serait mieux en mesure de répondre. Mais ça serait la première partie de ma réponse.

1240

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci. Oui, on va se tourner vers l'initiateur pour connaître les autres options pour la gestion de ces débris.

1245

Mme ARIANNE DAOUST :

Actuellement, au Québec et au Canada, il n'existe pas d'incinérateur pouvant traiter des matières explosives comme celles qu'on fabrique.

1250

Donc, c'est (inaudible) les autres industries de même que la Défense nationale brûlent actuellement à ciel ouvert. Il existe quelques incinérateurs commerciaux auxquels il serait possible d'avoir accès. Par contre, ces incinérateurs-là se situent très loin de notre site, soit aux États-Unis ou en Norvège.

1255

Donc, le transport, l'expédition, la préparation rendent les choses beaucoup plus compliquées. Donc, normalement, pour des raisons de sécurité, surtout pour du produit en cours de procédé, vous comprendrez que ce qu'on brûle, c'est essentiellement des produits qui sont en cours de fabrication, et non pas des produits qui sont finis. Les produits finis nous les expédions pour la vente.

1260

Donc, ces produits sont à mi-fabriqués, donc c'est beaucoup plus difficile d'en assurer la stabilité pour en faire le transport.

LA PRÉSIDENTE :

1265

La Commission a plusieurs sous-questions relatives au brûlage, c'est un sujet qui nous intéresse aussi. Mais on vous avait demandé de préparer une présentation sur le sujet. Donc, je vais vous laisser faire la présentation qui va peut-être répondre à certaines questions. On pourra poursuivre ensuite.

1270

Mme ARIANNE DAOUST :

1275

Donc, on a fait une courte présentation sur les activités de brûlage sur le site. J'aimerais quand même mettre en évidence que c'est une composante qui est non affectée par le projet. Donc, il n'y a aucun changement qui est prévu dans le projet aux activités actuellement en place, aucune modification de permis n'est prévue par la nature du projet. Donc, c'est une composante qui ne sera pas ni modifiée ni affectée par le présent projet.

1280

Donc, l'objectif de cette courte capsule est d'informer, puis de répondre aux questions sur les activités de brûlage effectuées sur le site, et le projet d'augmentation de capacité ne requiert aucune modification au site ou aux activités de brûlage.

1285

Donc, le site est autorisé par le ministère de l'Environnement, donc General Dynamics, le site de Valleyfield, réalise des activités de brûlage à même les installations, et sont autorisées par un permis d'exploitation du ministère de l'Environnement depuis août 2023. Le permis du Ministère encadre les activités de brûlage pouvant y être autorisées, les matières et les quantités ainsi que des conditions à respecter.

1290 Le *Règlement de l'assainissement sur l'atmosphère*, article 194, prévoit aussi le brûlage de produits explosifs.

Le brûlage à ciel ouvert est la méthode courante en place dans des sites similaires à travers le Québec et le Canada, et est préférable à des technologies de destruction en enceinte fermée.

1295 Du point de vue technique et sécuritaire, faible complexité, robustesse, moins de points de défaillance, pas de détonation accidentelle dans des espaces qui sont confinés.

1300 Donc, le projet n'entraîne pas de changement aux matières brûlées ni de modification importante des quantités en raison de protocoles déjà en place de retravail d'explosif au sein de nos lignes de fabrication ou de recyclage lorsque le risque est contrôlé des emballages. Donc, les emballages que nous traitons au site de brûlage sont des emballages qui sont contaminés, que si on prenait la décision de les envoyer hors site pourraient représenter un risque pour l'installation réceptrice.

1305 Donc, on n'enverra pas par exemple une boîte de carton qui contient des traces d'explosif qui pourrait poser un problème de sécurité dans l'industrie qui en ferait le recyclage.

1310 Les variations dans les quantités, le type de produit, sont causées par les produits fabriqués sur la ligne, donc oui, on fabrique du M31A2, mais on fabrique aussi une variété de produits différents sur nos autres lignes de fabrication, et selon les emballages sélectionnés par nos fournisseurs de matière première.

1315 Donc, pour les fournisseurs de matière première qui sont à proximité, on réutilise les contenants de manière à minimiser les contenants qui sont traités au site de brûlage. Par contre, vous comprendrez que pour des barils de carton ou des boîtes de carton qui proviennent d'Europe, c'est plus difficile de refaire le travail pour les retourner à leur fournisseur initial.

1320 Donc, en fonction des fournisseurs, on peut créer momentanément un peu plus ou un peu moins de matière dépendant des fournisseurs qu'on utilise pour la fabrication.

La capacité actuelle du site est de 18.14 tonnes métriques par jour ou 6 603 tonnes métriques par année. Vous avez à l'écran les quantités en tonne qui ont été traitées en 2025.

1325 Donc, si on parle de palettes de bois ou de cartons d'emballage qui sont contaminés, donc des traces visibles d'explosif, on parle de 154.7 tonnes pour l'année. Des sacs antistatiques, donc nous utilisons dans notre fabrication des sacs qui ne génèrent pas d'électricité statique, qui ont des propriétés particulières ou des sacs d'emballage contaminés pour l'équivalent de 8.6 tonnes métriques par année.

1330 Et ensuite, vous avez des matériaux énergétiques, du propulsif, qui est l'essentiel des matériaux détruits au site, pour 133.7 tonnes métriques. Et finalement, des matériaux énergétiques particuliers pour l'armée canadienne à base de RDX et de TNT pour 0,2 tonne métrique par année pour un total de 296.9 tonnes métriques, soit vraiment très loin de la capacité actuellement autorisée par notre permis.

1335 Si on discute de méthode de brûlage, nous utilisons actuellement un fil chauffant. Donc, on met un fil chauffant entre deux bornes d'un fil électrique. On lui applique un peu de courant électrique, et ce fil chauffant là, en devenant rouge, est suffisant pour allumer les matériaux énergétiques. Donc, on n'a pas besoin d'ajouter des combustibles fossiles, du carburant, du diesel, peu importe, des solvants. On n'a pas besoin de faire ça, juste le fil chauffant est suffisant.

1340 On fait la mise à feu à distance. Donc, pour des raisons de sécurité, l'opérateur est environ à 1 000 pieds des installations de brûlage, et fait la mise à feu à distance à l'aide de caméras de surveillance. On a une attente qui est prévue entre les brûlages. On doit éviter les risques d'accident. Il ne faudrait pas qu'un point chaud recrée un incident en remettant des matériaux énergétiques par la suite.

1345 Aucun feu n'est autorisé entre le coucher et le lever du soleil, c'est normé. Ce n'est pas une pratique reconnue. Vous comprendrez que nos propulsifs font un feu avec une intensité lumineuse très élevée. Donc, si on faisait ça de nuit, ça serait très inquiétant pour le voisinage.

1350 On a des limitations selon certaines conditions météorologiques, vitesse, direction du vent, qui sont inscrites dans notre permis. Et finalement, on a un protocole de communication préalablement au brûlage. Donc nous, on communique, on a une communication à l'interne pour aviser les employés. Et on a une communication avec la centrale du Service incendie qui n'est pas située à Valleyfield, c'est la centrale générale.

Ça permet d'éviter des fausses alertes, donc un déplacement de pompier pour un feu sous contrôle. Donc, ce protocole-là est mis en place à chaque feu qui est réalisé au site.

1360 Il n'y a aucun bruit lors des brûlages. Donc, s'il n'y a pas d'anomalie dans nos brûlages en raison potentiellement d'une mauvaise préparation ou quoi que ce soit, normalement aucun bruit. On a du dégagement de fumée, une fumée blanche lors des feux de matériaux énergétiques, et une fumée grise ou noire lors des brûlages de matériaux contaminés. Donc, c'est bien entendu lorsqu'on brûle du bois ou du carton ou des sacs en quantité. Ça a tendance à faire une fumée plus foncée.

1365 Les émissions atmosphériques ponctuelles durant le brûlage, particules fines sont déjà considérées dans les résultats de modélisation de la dispersion atmosphérique.

1370 Donc, les activités de brûlage sont déjà autorisées puis encadrées. On utilise des méthodes éprouvées pour la disposition sécuritaire. Donc, il y a des normes qui encadrent le brûlage, des normes de distance, des protocoles pour des sites qui sont similaires au Québec puis au Canada. On n'aura pas à modifier ni nos méthodes ni les façons. Le site, tel qu'il est prévu par l'autorisation, va nous permettre de faire les activités d'exploitation dans les nouveaux bâtiments.

1375 Les résultats de la modélisation de dispersion atmosphérique considèrent le brûlage en simultané des quantités maximales autorisées.

1380 Donc, actuellement, la dispersion tient compte qu'on détruit 18 tonnes par jour de résidus. Donc, la dispersion atmosphérique, considérant les quantités que nous avons détruites en 2025, sont vraiment plus extrêmes que ce qui est la réalité actuellement. Donc, c'est largement surévalué.

1385 On a déjà tenté de faire une mesure de qualité d'air ambiant. Donc, on a fait une station d'échantillonnage dans l'usine sous les vents dominants pour la réalisation de quatre feux, des feux variés, des feux d'explosifs, des feux de matériaux.

Les mesures qui ont été prises, à ce moment-là, ont été comparées aux normes en vigueur à ce moment-là, c'était un peu avant l'émission du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*. Et les mesures qu'on avait respectaient les normes d'air ambiant.

1390

Bien entendu, vous comprendrez, les feux d'explosif, c'est de très courte durée. On parle de 60, 90 secondes. Ça peut être un peu plus long, mais très court. Donc, c'est particulièrement difficile de venir prendre une mesure de qualité d'air ambiant. Par contre, on l'a tenté sur quatre feux différents préalablement, puis on n'avait pas mesuré de critère au-delà des critères qui étaient applicables à cette époque-là.

1395

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Vous avez mentionné les installations d'incinération qui existent aux États-Unis et en Europe. Est-ce que l'entreprise a déjà envisagé de construire une installation similaire au Québec?

1400

Mme ARIANNE DAOUST :

En fait, on l'a déjà évalué. Par contre, ces installations-là sont particulièrement complexes. Vous comprendrez que notre produit confiné, donc dans un espace restreint, a tendance à faire ce qu'il va faire dans une arme. Donc, la transition d'un simple feu à une détonation est à risque beaucoup plus élevé, alors qu'en brûlage contrôlé à ciel ouvert où il n'y a pas de confinement possible, c'est plus facile de demeurer sous ces risques-là.

1405

Donc, le fait de prendre nos produits, puis de les confiner, les risques sont beaucoup plus grands. Donc, ça prend des incinérateurs particulièrement robustes, conçus spécifiquement pour ces matières-là. Très peu de fournisseurs existent pour fournir ce type d'équipement là. Donc, c'est particulièrement complexe.

1410

LA COMMISSAIRE :

Merci. Est-ce que vous avez déjà envisagé décontaminer davantage de matériaux sur place au lieu de les brûler pour en disposer autrement? Est-ce que c'est possible en fait de faire cela?

1415

Mme ARIANNE DAOUST :

Donc, oui, on a déjà des protocoles en place pour recycler tous les emballages qu'il est possible de recycler, que ce soit par un recyclage de carton par exemple, ce qu'on fait déjà sur place. On recycle déjà dans nos opérations les palettes de bois qu'il est possible de réutiliser.

1420

1425 On retourne à nos fournisseurs les contenants. Que ce soit des contenants de propulsif ou des contenants de matière première, quand on est en mesure de le faire, on le fait. Donc, on a déjà les protocoles intégrés.

1430 Puis, au sein même de notre ligne de fabrication, un produit qui n'est pas tout à fait à la qualité qu'on veut, on le recule à l'arrière pour le retravailler de nouveau pour être en mesure d'en faire du produit fini plutôt que d'attendre, et que de le mettre au rebut.

1435 Lorsqu'on met un produit au rebut, soit qu'il n'est pas bon du point de vue qualité ou que du point de vue sécurité, bien, il est contaminé avec d'autre chose qui rendrait les opérations à risque, que ce soit chez nous ou plus loin dans le procédé ou même chez notre client. Notre client va prendre ce propulsif-là, va l'assembler dans une munition, dans des équipements. Donc, si jamais il y a une contamination avec des matières étrangères, ça pourrait causer des problèmes dans leur procédé.

1440 Donc, c'est les raisons pour lesquelles on va procéder au brûlage.

LA COMMISSAIRE :

1445 Merci. Puis, tout à l'heure, vous faisiez mention de mesure de qualité de l'air que vous aviez prise au site de brûlage avant même l'implantation du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*, est-ce que vous pourriez nous déposer ces données-là que vous avez prises à ce moment-là?

Mme ARIANNE DAoust :

1450 Oui, bien entendu.

LA COMMISSAIRE :

1455 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1460 Merci beaucoup, monsieur Dewavrin.

M. LOÏC DEWAVRIN :

1465 J'aurai beaucoup de commentaires à faire suite à la présentation de madame. J'imagine que ça se fait à travers un document que je pourrai déposer?

LA PRÉSIDENTE :

1470 Vous pourrez le faire dans le cadre de votre mémoire.

M. LOÏC DEWAVRIN :

1475 Je vous invite à prendre connaissance qu'il y a un site en Virginie qui est presque identique à ce qu'on fait ici, qui s'appelle Radford en passant, et dans lequel ils ont un incinérateur qui rentre en fonction en juin prochain.

LA PRÉSIDENTE :

1480 Merci.

M. LOÏC DEWAVRIN :

1485 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1490 Monsieur Généreux, vous pouvez vous avancer. Et, j'en profite pour aviser l'équipe technique que l'intervention suivante sera faite en vidéo. — On vous écoute.

M. CLAUDE GÉNÉREUX :

1495 Oui, bonjour, Claude Généreux, conseiller municipal à la ville Les Cèdres. Alors, j'avais une question qui est, maintenant, dépassée par le développement de la soirée. Je voulais poser deux questions concernant l'incinération possible pendant la production et postproduction, les déchets.

1500 Donc, je voulais poser des questions sur l'incinération qui n'avait pas été présentée pendant la présentation principale, mais là, il y a eu un échange, une présentation. Il faut que je vienne au micro pour vous dire, puisqu'il y a une transcription, il faut que je vienne jusqu'au micro pour dire que ma question est maintenant... on en a disposé.

1505 Il me restera des commentaires, un peu comme monsieur Loïc Dewavrin disait, à la deuxième phase où nos opinions seront connues à ce moment-là.

Mais pour ma question, je me satisferai de la réponse qui nous a été donnée aujourd'hui. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1510 Merci, monsieur Généreux. — Est-ce que nous sommes prêts pour madame Martineau en ligne qui est arrivée un peu plus rapidement que prévu?

Mme BÉATRICE MARTINEAU :

1515 Oui, bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

1520 Oui, bonsoir. On vous entend. On vous écoute.

Mme BÉATRICE MARTINEAU :

Parfait.

1525 Dans le fond, dans la mesure où l'étude d'impact a été limitée à une zone d'étude qui s'arrête
au nord du Fleuve Saint-Laurent, et ne prend pas en considération la municipalité de Les Cèdres
qui se situe dans le fond à une distance de 1 000 mètres du site, est-ce que la Commission peut
recommander, voire imposer de mettre en place des mesures de protection des populations comme
1530 un plan de mesures d'urgence, une interdiction des feux, -- ou ça, ça a peut-être été déjà couvert,
pardonnez-moi --, une mitigation de la pollution sonore et visuelle dirigées vers la municipalité de
Les Cèdres, des mesures de la qualité de l'air et des mesures de protection physique?

Vraiment en ce qui concerne la municipalité de Les Cèdres.

1535 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour votre question. Vous questionnez ce que la Commission peut faire. À ce stade,
on vous invite à poser les questions à l'initiateur en lien avec son projet.

1540 Donc, je vais me permettre de reformuler votre question en demandant à l'initiateur dans
quelle mesure les secteurs décrits par madame Martineau ont été tenu en compte dans l'étude
d'impact, donc ce qui se situe au nord de la municipalité Les Cèdres.

Mme ARIANNE DAoust :

1545 Donc, dans le cas d'accident, bien entendu les rayons l'impact demeurant sur notre site,
l'impact pour la municipalité de Les Cèdres a été considéré dans notre analyse.

1550 — Dans le cas de l'air, Jean-François, peux-tu mettre la carte de la modélisation? Peut-être
celle élargie, je ne sais pas. Ça va prendre quelques secondes.

1555 Donc, comme vous voyez à l'écran, les cartes de modélisation ont tenu compte de la
municipalité de Les Cèdres. Donc, si vous voyez dans la section nord-est, il y a la municipalité Les
Cèdres et le pôle villageois qui sont bien illustrés. Donc, la municipalité de Les Cèdres a été
considérée dans chacune des modélisations.

LA PRÉSIDENTE :

1560

Merci. On voit, sur la carte que vous présentez, la zone d'étude qui est déterminée dans laquelle vous affichez vos résultats. Je me tournerais vers le ministère de l'Environnement.

1565

— De quelle manière est-ce que cette zone d'étude là est déterminée? Comment la choisit-on pour s'assurer qu'elle soit valable pour une étude d'impact?

Mme ALYSON GAGNON :

1570

Alyson Gagnon, ministère de l'Environnement. Donc, ce qu'on demande à l'initiateur en fait nous dans la directive, c'est d'établir une zone d'étude qui prend en compte tous les impacts directs et indirects du projet sur les milieux physiques, biologiques et humains. Donc, il pourrait y avoir une zone différente, une zone d'étude qui est différente pour les impacts sociaux comparativement par exemple aux impacts sur la qualité de l'air par exemple.

1575

On demande à l'initiateur finalement d'évaluer les impacts de son projet au meilleur de ses capacités. Puis, c'est lui qui, finalement, connaît le mieux son projet, et est plus en mesure d'évaluer cette aire d'étude là qui est proposée dans l'étude d'impact. Mais c'est toujours quelque chose qui peut être questionné lors de l'analyse environnementale au besoin.

1580

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que le Ministère, à ce stade, a un avis sur l'aire déterminée par l'initiateur?

Mme ALYSON GAGNON :

1585

À ce moment-ci, non. Nous venons de terminer la période de recevabilité, puis l'analyse de l'acceptabilité a débuté par nos experts, mais il n'y a aucun avis qui a été encore déposé par les experts.

1590

Donc, l'analyse est toujours en cours.

LA PRÉSIDENTE :

1595 Merci. Puisqu'il est question des études de dispersion atmosphérique, la Commission aurait quelques questions afin de clarifier la plus récente version qui a été déposée aujourd'hui.

 Nous avons vu une évolution dans certaines données entre ce qui était disponible dans l'étude précédente, et la plus récente. Et on aimerait bien comprendre qu'est-ce qui a mené à cette évolution-là.

1600

 — Si c'est possible, monsieur Aubin, est-ce qu'on pourrait mettre côte à côte les tableaux 4-3, et deux versions de l'étude de modélisation atmosphérique, donc la plus récente et la précédente? Parce que nos questions vont être plus simples avec un repère visuel.

1605

Mme ARIANNE DAoust :

 C'est bien 4-3?

1610

LA PRÉSIDENTE :

 Oui.

Mme ARIANNE DAoust :

1615

 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1620

 Le tableau intitulé : « Variation de concentration totale calculée dans l'air ambiant entre les scénarios ». — Madame Martineau, est-ce que vous êtes toujours connectée avec nous?

Mme BÉATRICE MARTINEAU :

1625

 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1630 Oui, parfait. Votre question ouvre la porte à d'autres questions, donc soyez patiente. Nous reviendrons vers vous pour votre deuxième question.

Mme BÉATRICE MARTINEAU :

1635 Il n'y a pas de problème.

LA PRÉSIDENTE :

1640 En fait, madame Martineau, j'aurais peut-être une proposition à vous faire le temps que l'équipe de l'initiateur trouve les tableaux demandés. Vous pourriez présenter votre deuxième question dès maintenant, puis on va voir si on peut faire un petit gain d'efficacité dans tout ça. Alors, on vous écoute pour la deuxième question, s'il vous plaît.

Mme BÉATRICE MARTINEAU :

1645 Parfait. Dans le fond, la deuxième question avait un peu un lien avec ça, c'était plutôt du côté de... Vu que ça a été inclus la municipalité de Les Cèdres, c'est plus pour voir si ce serait possible, dans le futur, que la municipalité soit incluse dans les suivis, et que des copies des documents soient transmises au conseil de la ville, de la municipalité, c'était plus ça.

LA COMMISSAIRE :

1650 Madame Daoust, on avait une petite question en lien avec la question de l'intervenante. Dans l'étude d'impact, il était mentionné qu'il y avait certaines activités de surveillance et de suivi dans lesquelles il était prévu intégrer des parties prenantes.

1655 Puis, on se demandait en fait ça serait qui les parties prenantes qui seraient intégrées aux activités de surveillance et de suivi à venir? Et, en même temps, si cette pratique-là est déjà en place actuellement.

1660

Mme ARIANNE DAOUST :

1665 Donc, Arianne Daoust. Non, actuellement, nous n'avons pas de protocole de suivi avec le voisinage en place. On a un plan de mesures d'urgence. On a, bien sûr, des protocoles avec la ville de Salaberry-de-Valleyfield surtout en situation d'urgence.

1670 Dans l'étude d'impact, on a prévu un comité de citoyens pour la période de la construction afin de minimiser les impacts sur le voisinage immédiat en cas de construction, que ce soit au niveau de la circulation ou du bruit. Les bâtiments prévus dans l'agrandissement sont beaucoup plus dans la portion sud de l'usine que de la portion nord.

1675 Donc, actuellement, on prévoyait plus les citoyens du quartier Nitro ou le long du Chemin du Golf pour ce protocole de communication là de par la nature du positionnement bien entendu des futurs bâtiments.

LA COMMISSAIRE :

1680 Ça, c'est pour le comité de voisinage en période de construction. Puis, est-ce qu'en période d'exploitation, il y a un comité de suivi qui est prévu?

Mme ARIANNE DAOUST :

En période d'exploitation, normalement, il n'y a pas de comité prévu de mémoire.

1685 **LA COMMISSAIRE :**

Parfait.

Mme ARIANNE DAOUST :

1690 Il n'y en avait pas, c'était surtout en période de construction.

1695

LA COMMISSAIRE :

Puis, comment il serait constitué? Là, vous parlez en fait des gens, les riverains, mais comment vous feriez la constitution de ce comité-là? Puis, ce serait quoi la fréquence de rencontre? Comment vous allez déterminer tout ça?

1700

Mme ARIANNE DAOUST :

En fait, on est en train de le définir. Donc, ce n'est pas encore précisément défini. Tout ce protocole-là va être défini pour être déposé dans les demandes d'autorisation. C'est le plan actuellement.

1705

LA COMMISSAIRE :

Très bien, merci.

1710

LA PRÉSIDENTE :

Juste pour poursuivre, pour quelle raison, à ce stade, -- je ne veux pas vous mettre des mots dans la bouche --, mais vous ne jugez pas pertinent de faire un tel comité de suivi en exploitation?

1715

Mme ARIANNE DAOUST :

En exploitation, on a d'autres forums pour faire un suivi. On est membres du CMMI qui est le Comité mixte municipalité industrie de la ville de Valleyfield. Donc, sur ce comité-là siègent des citoyens et des représentants de différents organismes. Donc, on utilise plutôt ce forum-là pour voir s'il y a des enjeux ou des inquiétudes en lien avec nos opérations.

1720

LA PRÉSIDENTE :

Et puis, pour faire un lien avec la question de l'intervenante, est-ce que ce comité mixte offre un siège à des représentants de la ville Les Cèdres?

1725

Mme ARIANNE DAOUST :

1730

Non, actuellement, ce n'est pas prévu.

LA PRÉSIDENTE :

1735

Est-ce que c'est quelque chose qui est envisageable?

Mme ARIANNE DAOUST :

1740

En fait, un Comité mixte municipalité industrie, c'est vraiment plus en lien avec l'organisation de la sécurité civile qui est vraiment plus relié avec la ville de Valleyfield.

LA PRÉSIDENTE :

1745

Merci. Est-ce que ça va pour la recherche des tableaux?

M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :

1750

Pour la recherche des tableaux, oui. Par contre, j'ai de la difficulté à arriver à partager, parce que c'est deux documents différents. Mais on peut les regarder un après l'autre si vous le voulez.

LA PRÉSIDENTE :

1755

Merci pour vos efforts. Peut-être qu'on peut s'en sortir sans tout regarder. On va y aller une étape à la fois. En fait, commençons par une question un peu plus générale.

1760

Pouvez-vous nous expliquer entre la version antérieure, donc la version qui datait d'août 2025 et la version plus récente de 2026, quelles sont les changements soit méthodologiques ou paramétriques qui ont été faits qui expliquent qu'une nouvelle version de la modélisation a été déposée?

M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :

1765 Essentiellement la mise à jour qui a été faite visait à répondre à des demandes du ministère de l'Environnement dans le cadre de la recevabilité de l'étude d'impact. Deux éléments, les plus importants, qui ont justifié cette mise à jour là, dans un premier temps, il y avait une discussion avec le Ministère sur l'utilisation des limites qui avaient été considérées pour le site afin de procéder à la simulation.

1770 Le deuxième motif, je dirais que c'est probablement l'élément le plus significatif, c'est que le Ministère avait questionné certains taux d'émission initiaux qui avaient été utilisés dans la simulation d'août 2025.

1775 Donc, en fonction de l'évolution des connaissances sur le projet, sur les choix technologiques et d'ingénierie, il y a eu des mises à jour au niveau des taux d'émission qui avaient été considérés au mois d'août, ce qui a fait en sorte que dans la dernière simulation qui a été remise elle tient compte des changements au niveau des taux d'émission.

1780 **LA PRÉSIDENTE :**

 Donc, les taux initiaux ont été revus à la baisse si je comprends bien?

M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :

1785 Selon les différentes composantes, donc il y a eu une révision qui a été faite. À l'occasion, ça peut avoir été ajusté un petit peu à la hausse. À l'occasion, ça peut être à la baisse.

1790 Tous ces renseignements-là sur tous les taux qui ont évolué sont disponibles dans le document de réponse aux questions qui a été fourni au Ministère au mois de décembre si je ne me trompe pas.

 Donc, vous avez en réponse à la question un suivi qui permet de voir tous les paramètres qui ont changé entre les deux modélisations.

1795

LA PRÉSIDENTE :

1800 Si je prends un exemple concret pour ce qui est des particules fines PM2.5, dans la modélisation de 2025, on avait, avant-projet, une concentration totale qui présentait un dépassement de la norme applicable, un dépassement de l'ordre de 544 %. Alors que dans la plus récente modélisation, on a toujours un dépassement, mais qui est plus modéré de 130 %.

1805 Pouvez-vous nous expliquer ce qui explique cette variation pour les particules fines?

M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :

1810 Oui, pour fournir les renseignements précis, j'inviterais, si vous me permettez, nos experts en qualité de l'air qui ont mis à jour la modélisation, qu'ils puissent fournir les renseignements exacts à ce sujet-là.

LA PRÉSIDENTE :

1815 Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :

Donc, probablement que ça pourrait être Jorge qui pourrait donner l'information.

1820 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est une personne qui est en ligne présentement?

M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :

1825 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1830 Parfait. On va la laisser se connecter.

M. JORGE BECERRA :

Oui, bonsoir.

1835 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

M. JORGE BECERRA :

1840

Jorge Becerra, ingénieur qualité de l'air chez AtkinsRéalis. Donc, pour répondre à la question de cette différence, c'est parce que dans la version qu'on avait soumise le mois d'août, on a utilisé un zonage industriel où le règlement RAA s'applique à partir de cette limite qui considérait les plans d'urbanisme de la ville de Salaberry qui n'est pas nécessairement réglementaire.

1845

Puis, par la suite, on a fait l'ajustement par le zonage industriel de la municipalité qui est le zonage réglementaire. Vous pouvez le voir sur les cartes que le zonage est plus étendu sur le Fleuve.

1850

Donc, bien entendu que la dispersion atmosphérique réduit les concentrations maximales calculées au fur et à mesure de s'éloigner de l'usine. Donc, comme on a élargi cette zone, bien, on a des concentrations plus basses à cause de cela.

LA PRÉSIDENTE :

1855

Merci. Et vous avez bien dit que cette zone industrielle, c'est au niveau du Fleuve uniquement que la zone était plus grande que ce qui avait été d'abord pris en compte?

M. JORGE BECERRA :

1860

Il y a une zone qui est élargie sur le Fleuve Saint-Laurent, puis aussi sur la rivière Saint-Charles, mais du côté ouest, elle reste pareille.

1865 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, merci. J'ai une autre question, restez avec nous, monsieur Becerra. Peut-être que vous pourrez répondre.

1870 Dans la modélisation antérieure, donc de 2025, je conserve l'exemple des particules fines, PM2.5, on avait donc concentration totale avant-projet à 163, donc le dépassement de 544 % mentionné plus tôt.

1875 Et, après-projet, on observait une diminution de l'ampleur de ce déplacement. Donc, on tombait de 163 microgrammes par mètre cube à 60 microgrammes par mètre cube, alors que dans la dispersion la plus récente ce chiffre demeure stable. Donc, PM2.5 avant-projet, après-projet, dans les deux cas, on est à 39 microgrammes, un dépassement de 130 %.

1880 Pourquoi est-ce que dans un cas on avait une diminution de l'ampleur du dépassement, alors que dans les nouveaux chiffres tout ceci est stable?

M. JORGE BECERRA :

1885 Oui, tout à fait. Donc, pour la première modélisation, il y a un bâtiment qui est vraiment proche du Fleuve Saint-Laurent qui a engendré ce dépassement qui pour le projet sera modernisé.

1890 Donc, comme on a élargi la zone d'application du RAA, ce dépassement a disparu. Puis, la source la plus contributrice pour les particules fines demeure le site de brûlage qu'on a modélisé à pleine capacité. Donc, d'un scénario à l'autre, il ne change pas, c'est pour ça que les concentrations demeurent pareilles.

LA COMMISSAIRE :

1895 Mais dans le scénario initial du mois d'août 2025, les activités de brûlage ne changeaient pas non plus dans le temps avant ni après-projet, alors pourquoi il y avait une variation à ce moment-là, alors qu'actuellement, avec la nouvelle modélisation, on comprend que c'est stable, parce qu'il n'y a pas de changement au niveau des activités de brûlage?

1900

Mais qu'est-ce qui expliquait cette variation-là dans la modélisation du mois d'août 2025?

M. JORGE BECERRA :

Exactement, donc comme je disais, la limite d'application de la zone industrielle était vraiment très proche de ces bâtiments.

1905

Avec la mise à jour de la zone industrielle où le règlement RAA commence à s'appliquer, qu'il était étendu vers le Fleuve Saint-Laurent, ce dépassement, cette concentration a disparu. Maintenant, l'impact, c'est vraiment sur le site de brûlage. Je ne sais pas si avec une carte on pourrait l'illustrer mieux, mais c'est vraiment à cause de ces bâtiments.

1910

LA PRÉSIDENTE :

Je me tourne, maintenant, vers le ministère de l'Environnement. Pourquoi est-ce que vous avez demandé cette mise à jour?

1915

Mme ALYSON GAGNON :

Alyson Gagnon, ministère de l'Environnement. En fait, c'est une exigence réglementaire. Donc, ce qui est demandé par le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*, c'est d'utiliser les limites d'application de la municipalité si je ne me trompe pas. Je vais juste confirmer avec mon expert à distance.

1920

Mais, c'est ça, l'initiateur, initialement, avait pris une limite vraiment qui faisait le tour de son site industriel, puis nous, on voulait qu'il utilise la limite qui est demandée par le règlement.

1925

LA PRÉSIDENTE :

Compte tenu de ces chiffres qui ont été ajustés, je crois qu'une petite erreur peut-être s'était glissée dans la présentation du projet que vous avez faite au départ, parce que la réduction de l'émission des particules fines était mentionnée, une réduction de 60 %.

1930

Donc, est-ce que j'en comprends que c'était basé sur l'étude antérieure?

Mme ARIANNE DAOUST :

1935 Oui, quand on a fait la préparation, le document n'était toujours pas rendu public, donc on a préparé la présentation en lien avec les documents disponibles pour le public. Donc, on n'avait pas prévu que ça serait rendu public ce soir à 18 h. Donc, notre présentation était vraiment pour refléter la documentation disponible.

1940 **LA PRÉSIDENTE :**

Pourriez-vous, s'il vous plaît, déposer une version amendée de votre présentation afin qu'elle reflète les chiffres les plus récents?

1945 Nous allons donc passer à la prochaine personne pour les questions. Il s'agit de Tamara Ghandour, s'il vous plaît. — Vous pouvez vous approcher.

Mme TAMARA GHANDOUR :

1950 Oui, bonsoir. Alors, j'ai une question par rapport à l'entité qui a effectué l'étude d'impact, AtkinsRéalis, qui s'appelait SNC-Lavalin, qui a changé son nom il n'y a pas longtemps. Alors, c'est un groupe qui a été critiqué d'être impliqué dans plusieurs affaires de corruption, notamment une affaire avec l'hôpital Glen de McGill.

1955 Ça a été appelé par la Sûreté du Québec comme la plus grosse enquête en lien avec la corruption de l'histoire du Canada. Du coup, alors je me demandais comment on peut se fier sur la crédibilité de ce groupe, et si vous envisageriez de peut-être refaire une autre enquête avec un autre groupe qui est plus fiable, est plus crédible.

1960 **LA PRÉSIDENTE :**

1965 Je vais diriger la question vers le ministère de l'Environnement. Si vous pouvez, s'il vous plaît, nous expliquer de quelle manière le Ministère, lorsqu'il reçoit l'étude d'impact, lors de l'étude de la recevabilité par exemple, est-ce qu'une validation quant à la qualité de l'étude est faite ou à l'analyse environnementale?

Est-ce que ce sont des questions qui sont posées à cette étape-là?

Mme ALYSON GAGNON :

1970

Alyson Gagnon, ministère de l'Environnement. Donc, ce qui est demandé dans la directive, c'est que le promoteur présente le consultant qu'il a choisi, puis qu'il explique bien le rôle qu'il a joué dans l'écriture, la réalisation des études, et cetera, de l'étude impact.

1975

LA PRÉSIDENTE :

Je vous inviterais à poser votre deuxième question, s'il vous plaît.

Mme TAMARA GHANDOUR :

1980

Je n'en ai pas.

LA PRÉSIDENTE :

1985

Merci.

Mme TAMARA GHANDOUR :

Merci.

1990

LA PRÉSIDENTE :

Nous allons, maintenant, passer à madame Tatiana Harker.

1995

Mme TATIANA HARKER :

Bonsoir, tout le monde. Le site de General Dynamics se trouve juste à côté d'un terrain agricole qui renforce l'économie locale.

2000

Il y a une peur que la hausse de la production engendrée par ce projet contribuera à la pollution de ce terrain, surtout si le traitement des eaux usées est mal géré. Et on ne parle même pas de la quantité d'électricité requise pour maintenir ce traitement d'eau.

2005

Et que pour vos projets de nitrification vous utilisez des produits chimiques qui contiennent du nitrogène, et qu'un excès de nitrogène est dangereux pour l'environnement, ma question est alors comment prévoyez-vous prévenir la contamination de ce terrain?

LA PRÉSIDENTE :

2010

Merci beaucoup. J'aurai une question. Je vais parler à la municipalité tout à l'heure pour le traitement des eaux usées. — Mais je vais, d'abord, me tourner vers vous, madame Daoust, pour répondre à la préoccupation exprimée quant au terrain voisin.

2015

— Madame Harker, pardon, vos préoccupations visent la contamination du sol en particulier?

Mme TATIANA HARKER :

2020

Oui, exactement, le sol peut être contaminé par le mauvais traitement des eaux ou toutes les eaux qui vont être contaminées par la production qu'ils font.

LA PRÉSIDENTE :

2025

OK. Est-ce que votre projet comporte des risques de contamination de ce terrain voisin? Et si oui, quelles sont les mesures mises en place pour réduire ces risques?

Mme ARIANNE DAOUST :

2030

Donc, en fait, dans le projet, chacun des bâtiments va être toutes les eaux industrielles et les eaux domestiques, salle de bain par exemple, vont être dirigées vers un réseau d'égout interne qui va, par la suite, être dirigé vers la ville de Salaberry-de-Valleyfield, parce qu'on a une entente d'établie avec la ville pour le traitement des eaux.

2035 Sur le site, nous, on fait quand même quelques prétraitements pour éviter bien entendu que des matières explosives soient dirigées vers la ville. Donc, on a des bassins de décantation, parce que nos produits sont solides, donc c'est facile de les récupérer. Ils sont aussi peu solubles, donc ça nous aide beaucoup à minimiser la contamination de l'eau.

2040 On a certains paramètres de vérification à la sortie de l'usine. Donc, on vérifie le pH. On vérifie aussi s'il y a une phase liquide sur le dessus de nos effluents. Donc, par la suite, c'est dirigé vers le système de traitement de la ville de Valleyfield.

2045 Donc, toutes les eaux usées prévues vont être gérées via ces systèmes-là pour tout l'agrandissement, comme elles le sont actuellement pour nos installations historiques de la même façon.

2050 Donc, pour ce qui est de la contamination, nous, on fait une surveillance en partenariat avec le propriétaire du terrain qui est Investissement Québec, une surveillance des eaux de surface, et une surveillance des eaux souterraines. On fait une campagne trois fois par année, au printemps, à l'été et à l'hiver selon des paramètres prédéfinis pour s'assurer qu'il n'y aura pas de contamination du sol.

2055 Il faut comprendre que l'usine est en opération depuis plus de 80 ans, donc la contamination, il peut y avoir de la contamination historique. Mais cette surveillance-là des eaux souterraines nous permet d'identifier des sources potentielles de contamination, et d'agir sur ces sources-là.

2060 Donc, actuellement, on est en projet avec Investissement Québec, bien entendu le propriétaire du terrain, pour décontaminer une zone du terrain qui cause des problématiques qui n'est pas dans la région que vous visez, qui est très très loin des terres agricoles.

2065 Je n'étais juste pas certaine de comprendre c'était quelle section de terrain. Donc, si c'est possible d'avoir plus de précisions, ça m'aiderait à mieux répondre à la question.

Mme TATIANA HARKER :

2070 Les terrains à côté du golf. Mais il y a aussi... La contamination, ça peut arriver à tous les terrains dans le cône du Rive-Sud aussi, c'est tout un territoire agricole.

Mme ARIANNE DAOUST :

2075 Je peux répondre?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

2080 **Mme ARIANNE DAOUST :**

Donc, en fait, les terrains agricoles sont actuellement sur notre terrain, donc ils sont actuellement zonés industriels. Ils sont loués à un agriculteur qui en fait l'exploitation.

2085 Nous, ça nous permet de maintenir notre zone tampon. On a des puits de surveillance d'eaux souterraines dans le secteur de la zone agricole. Donc, on inclut la surveillance dans ces secteurs-là aussi pour s'assurer qu'il n'y aura pas de contamination industrielle dans ce secteur-là.

Jusqu'à présent, on n'a pas d'indice de contamination, et pas de provenance industrielle.

2090

LA PRÉSIDENTE :

2095 J'aimerais relancer la question vers le ministère de l'Environnement. Tout d'abord, bon, on sait que les valeurs limites applicables pour la contamination des sols vont varier selon notamment le zonage.

Lorsqu'on est dans une situation comme celle-ci où est-ce qu'on est en zonage industriel, mais qu'une activité agricole se déroule, est-ce que ça influence les valeurs limites ou on peut quand même appliquer les valeurs limites qui s'appliquent à un zonage industriel?

2100

Mme ALYSON GAGNON :

Alyson Gagnon, ministère de l'Environnement. Je vais devoir prendre la question en délibéré, puis vérifier avec des experts à l'interne.

2105

LA PRÉSIDENTE :

Merci. J'ai une autre question pour vous. Certaines des matières issues des procédés de l'initiateur, la nitroglycérine, la nitroguanidine et nitrocellulose ne semblent pas avoir de critère, justement de valeur limite quant à la contamination pour le sol et les eaux.

2110

Pouvez-vous nous confirmer que c'est bien le cas, qu'il n'y a pas de critère réglementaire à leur sujet? Et, si c'est le cas, de quelle manière sont-ils contrôlés?

2115

Mme ALYSON GAGNON :

Je vais pouvoir vérifier avec mon expert sol en posant la première question, puis pour la question sur l'eau, on va avoir un expert de la direction principale des eaux usées, demain, pour répondre à nos questions.

2120

LA PRÉSIDENTE :

Parfait, on reposera donc cette question. Et, je crois comprendre que du côté de la municipalité... Est-ce que la personne pouvant répondre sur les eaux usées est présente ce soir? Oui, vous y êtes, parfait, merci.

2125

Alors, en lien toujours avec la question de madame Harker, pouvez-vous nous expliquer la participation de la municipalité dans la gestion des eaux usées issues du site de l'initiateur?

2130

M. MATHIEU GINGRAS :

Oui, donc comme madame Daoust l'expliquait, il y a effectivement une entente entre la municipalité et l'entreprise.

2135 Bon, suite au prétraitement de General Dynamics, les eaux usées arrivent finalement à l'usine d'épuration, et il y a une station aussi d'échantillonnage préalablement à même le réseau. Alors, il y a des échantillons d'eau qui sont prélevés, donc certains paramètres analysés qui sont vérifiés pour s'assurer, bon, des concentrations.

2140 Et l'entente prévoit certaines concentrations qui peuvent être reçues par l'usine. Et ces concentrations-là sont vérifiées de manière continue à une fréquence de trois fois par semaine. Et bon, voilà, donc l'entente date depuis un certain temps.

2145 Et puis, suite à l'augmentation de production, elle va devoir être donc revue. Ceci étant dit, la capacité de l'usine est en mesure de recevoir les nouvelles concentrations selon les informations qu'on nous a communiquées.

LA PRÉSIDENTE :

2150 Merci. Donc, vous avez parlé de renouvellement de l'entente qui est nécessaire. Où en sont les discussions à ce sujet? Et, s'il vous plaît, ne pas oublier de vous nommer avant de répondre.

M. MATHIEU GINGRAS :

2155 Oui, c'est vrai, excusez-moi. Mathieu Gingras.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2160 **M. MATHIEU GINGRAS :**

Donc, l'entente a été conclue en fait, et puis, entérinée par le conseil municipal. Donc, les nouvelles concentrations font partie de l'entente.

2165 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce possible de la déposer, s'il vous plaît?

M. MATHIEU GINGRAS :

2170 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2175 Merci. J'en conclus que si cette entente a été déposée, l'effet que pouvait avoir l'augmentation de débit a été prise en compte par la municipalité dans l'évaluation de tout ça?

M. MATHIEU GINGRAS :

2180 Oui.

LA COMMISSAIRE :

2185 Pour faire un petit bout de chemin sur la question de madame Harker, au niveau du suivi de la contamination des sols, des eaux, eaux souterraines, eaux de surface, c'est sous la responsabilité de quelle entité exactement?

2190 J'avoue qu'on suivait un peu le fil dans l'étude d'impact, puis ce n'était pas toujours clair. On sait qu'il y a les décrets qui donnent la responsabilité des sols contaminés au propriétaire du terrain. Bon, on se disait que le suivi de la contamination en lien avec les activités de General Dynamics, on imagine que c'est sous votre responsabilité.

Mais le suivi, la surveillance, bref, peut-être juste nous éclaircir un peu le portrait de qui est responsable de quoi au niveau de la contamination des différentes composantes.

2195 **Mme ARIANNE DAOUST :**

2200 Donc, Arianne Daoust. Oui, on a une entente signée entre Investissement Québec et General Dynamics sur la gestion du passif environnemental. Donc, toute contamination datant préalablement à 2007 est sous la responsabilité d'Investissement Québec.

Donc, tout ce qui est après 2007 est la responsabilité de General Dynamics. La responsabilité de General Dynamics fait partie d'un processus d'audit avec Investissement Québec qui vient vérifier la contribution de General Dynamics à la contamination des sols ou des eaux ou des eaux souterraines annuellement. Donc, c'est l'entente qui a été conclue avec eux.

2205

Donc, ils sont donc responsables du suivi, c'est eux qui réalisent le suivi, bien entendu avec notre collaboration, parce que ça demande quand même du travail conjoint pour faire l'échantillonnage des presque 80 puits d'eaux souterraines qu'on a tout autour du site ainsi que des eaux de surface de plusieurs fossés ou cours d'eau au sein du site.

2210

Donc, pré-2007, c'est sous la responsabilité d'Investissement Québec. Toute nouvelle source de contamination potentielle est suivie dans un protocole d'audit où ils viennent nous auditer plusieurs journées par année pour vérifier la gestion environnementale du site.

2215

Si jamais ils détectent une contamination provenant de nos activités, ils vont nous demander de corriger la situation. Donc, c'est comme ça que le processus ou le protocole s'établit entre le propriétaire du terrain et l'exploitant.

LA COMMISSAIRE :

2220

Merci. Puis, depuis 2007, est-ce que vous avez retracé de la contamination du sol ou de l'eau qui découlerait de vos activités?

Mme ARIANNE DAoust :

2225

Pas qui proviendrait des activités actuelles du site de General Dynamics. Les sources de contamination identifiées actuellement proviennent d'activités qui datent autour de la Seconde Guerre Mondiale, donc...

2230

LA COMMISSAIRE :

Donc, il n'y a rien depuis 2007 (inaudible) à vos activités?

2235 **Mme ARIANNE DAOUST :**

Les sources reliées à nos activités, s'il y en a qui ont été identifiées, ont été décontaminées, traitées et retirées du site au fur et à mesure.

2240 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2245

Juste une petite précision, vous dites : « Des sources reliées à vos activités si elles ont été détectées, ont été traitées », donc je comprends qu'il y en a qui ont été détectées?

Mme ARIANNE DAOUST :

2250

En fait, il y en a qui ont été détectées, c'est souvent à la suite de déversements accidentels. Donc, une usine comme la nôtre, ne serait-ce que par de la circulation automobile, a un potentiel de déversement. On a, bien entendu, des réservoirs aussi.

2255

Donc, dès qu'un déversement est détecté, c'est une source de contamination potentielle. Donc, cette source-là est identifiée, et par la suite, décontaminée. Et, tout ce suivi-là est fait conjointement avec Investissement Québec.

LA PRÉSIDENTE :

2260

Je poursuis sur la question du partage des responsabilités pour m'assurer que je la comprends bien. J'aimerais prendre un exemple pour l'illustrer. Dans l'étude d'impact, nous avons lu, des informations étaient données sur une réhabilitation volontaire d'une partie du site qui avait été entamée en 2022. On est allés jusqu'à l'étape des travaux préparatoires, mais finalement, c'est une action qui n'a pas été poursuivie.

2265

Pouvez-vous juste reprendre les explications quant au partage des responsabilités, mais en l'illustrant avec cet exemple-là? Donc, dans ce cas-ci, est-ce qu'on traitait une contamination antérieure? Est-ce qu'une contamination antérieure à 2007 était visée?

2270

Qui prenait la responsabilité de cette étude? Parce que j'imagine que des fois, ce n'est peut-être si clair qu'est-ce qu'on retrouve dans le sol, puis c'est dû à qui.

Mme ARIANNE DAOUST :

2275

En fait, ça dépend de la localisation et des contaminants. Les contaminations historiques sont des contaminants qu'on n'utilise pas nécessairement aujourd'hui. L'exemple de 2022, celui que je me souviens, est situé au site de brûlage. Je ne sais pas si vous pourriez me confirmer ça.

LA PRÉSIDENTE :

2280

Ce que j'avais dans mes notes, c'est que, lors des travaux préparatoires, il y avait finalement eu découverte de matière explosive non explosée.

Mme ARIANNE DAOUST :

2285

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

2290

OK, on parle de la même chose, parfait.

Mme ARIANNE DAOUST :

2295

On parle exactement de la même chose. Donc, dans le cadre du suivi des eaux souterraines, une anomalie a été soulevée au site de brûlage. Donc, on a voulu identifier la source. Tout ça est sous la responsabilité d'Investissement Québec. La source de la contamination a été trouvée.

2300 Un protocole de réhabilitation volontaire a été mis en place. Lors des travaux préparatoires, en fait, des munitions ont été retrouvées. Nous ne fabriquons pas de munitions, donc c'est vraiment une source historique. Nous ne fabriquons pas de ce type de munition là, on ne fabrique tout simplement pas de munitions. Donc, il a fallu retirer.

2305 Les délais sont dus, bien entendu, aux risques reliés avec des munitions potentiellement non brûlées, donc avec des risques supplémentaires. Donc, il faut faire venir des spécialistes. Donc, tout ce travail-là est sous la responsabilité d'Investissement Québec.

2310 Donc, si ça peut vous réconforter, il n'existe plus de munitions actuellement sur le site. Tout a été retiré en 2025. Et, la réhabilitation volontaire va se terminer en 2026.

LA PRÉSIDENTE :

2315 Merci, merci, c'est plus clair. — Madame Harker, votre première question nous a fait discuter beaucoup, au point où je me demandais même si vous en aviez déjà posé deux. Mais je pense qu'il vous en reste une deuxième. On vous écoute.

Mme TATIANA HARKER :

2320 Exactement. Alors, dernièrement, on a vu en Montérégie, il y a des besoins de rationaliser l'eau, et même si au Canada on pense qu'on a beaucoup d'eau. Plusieurs villes industrielles aux États-Unis sont en manque d'eau, parce que les usines à grande échelle consomment trop d'eau.

2325 Une des préoccupations d'AtkinsRéalise liste dans son analyse la consommation trop élevée d'eau. Alors, comment prévoyez-vous adresser cette préoccupation?

LA PRÉSIDENTE :

2330 Madame Daoust, s'il vous plaît.

Mme ARIANNE DAOUST :

2335

Donc, Arianne Daoust. Actuellement, les bâtiments prévus dans l'agrandissement n'ont pas besoin d'eau dans la fabrication du produit. Les seules eaux qui sont requises, c'est des eaux de nettoyage, donc nettoyage du plancher, nettoyage des équipements, nettoyage. Bien entendu, l'eau pour nous, c'est une amie.

2340

Avec nos produits, ça les désensibilise, ça les rend moins dangereux. Donc, c'est pour ça que le nettoyage est fait de manière régulière à l'eau. Donc, l'eau ne va servir qu'au nettoyage des équipements et/ou les installations sanitaires pour les employés, ce qui fait que les quantités d'eau prévues ne sont vraiment pas très élevées considérant la dimension de bâtiment, et bien entendu, la dispersion de nos bâtiments au sein de l'usine.

2345

Il reste de l'eau pour la protection incendie. Mais bien entendu, ce n'est utilisé qu'en cas d'urgence, donc ça minimise les quantités d'eau requises aussi.

2350

LA PRÉSIDENTE :

Et votre approvisionnement en eau, c'est via un prélèvement qui vous est propre ou sur l'aqueduc?

2355

Mme ARIANNE DAOUST :

Oui, c'est un prélèvement historique, donc on a un prélèvement d'eau dans le Fleuve Saint-Laurent entre les barrages. Le niveau d'eau est très stable dans notre cas considérant la localisation.

2360

Il y a quelques bâtiments qui sont reliés à l'aqueduc, c'est les bâtiments administratifs où on a les employés de manière à leur fournir une eau potable. Dans le reste des bâtiments, c'est une eau de procédé qu'on utilise.

2365

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. — Merci, madame Harker.

— Madame Tara St-James, s'il vous plaît. Bonsoir.

2370 **Mme TARA ST-JAMES :**

En fait, j'ai deux questions. Je les poserai assez vite pour permettre plus de temps pour répondre. La première, c'est avez-vous entrepris les recherches archéologiques nécessaires pour répondre aux préoccupations de la communauté autochtone de Kahnawake concernant les
2375 potentielles découvertes archéologiques sur le site?

Et pouvez-vous nous en parler plus du processus de consultation avec cette communauté?
Et quelle relation entretiendrez-vous tout au long du processus avec la communauté autochtone?

2380 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

2385 **Mme TARA ST-JAMES :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2390 Madame Daoust.

Mme ARIANNE DAOUST :

2395 Donc, les sites de construction ont été évalués par une firme en archéologie pour estimer le potentiel archéologique de chacun des emplacements. Donc, selon les conclusions des archéologues, certaines fouilles ont été réalisées au cours de l'été 2025, donc de manière à vérifier s'il y avait quelques artefacts archéologiques que ce soit.

2400 Lors de ces fouilles-là, on a eu la présence d'un membre de la communauté Mohawk qui est venu assister à certaines fouilles.

Bien entendu, pas toutes les fouilles, mais une partie des fouilles, de manière à les inclure dans le processus. On les a avisés de la réalisation des fouilles, et on leur a permis d'entrer sur le site pour venir assister à certaines d'entre elles.

2405 Donc, pour ce qui est de la communication avec la population Mohawk, on leur a soumis l'avis de projet en anglais. On leur a transmis aussi l'information. Il y a des questions qui ont été posées, mais à ce moment-là, on a transité par le ministère de l'Environnement pour acheminer les réponses.

2410 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que les résultats des inventaires archéologiques que vous avez réalisés en 2025 sont disponibles?

2415 **Mme ARIANNE DAOUST :**

En fait, le rapport final est en rédaction actuellement. Nous avons reçu le résultat préliminaire. Aucune découverte n'a été faite. Les archéologues nous ont recommandé qu'une simple surveillance lors des travaux d'excavation.

2420 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis, vous attendez le rapport final à quel moment?

2425 **Mme ARIANNE DAOUST :**

C'est particulièrement long, je suis désolée, mais la firme devrait le fournir pour le 16 juin.

2430 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

2435 **LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que, lors des activités de surveillance des travaux, est-ce que vous impliquez un membre de la communauté pour le volet archéologique? Est-ce que ça peut être une pratique?

2440 **Mme ARIANNE DAOUST :**

2445 En fait, on l'a fait lors des fouilles, parce que bien entendu, c'est de moins grande envergure que lors des travaux de construction. Donc, lors des travaux de construction, on va suivre les recommandations de l'archéologue, mais bien entendu, il n'y aura pas nécessairement d'archéologue sur le site.

2450 Donc, on ne prévoyait pas non plus de présence de la communauté. Il faut comprendre qu'entrer sur le site, c'est particulièrement difficile. On a un protocole en vertu du programme des marchandises contrôlées qui demande beaucoup de vérifications préalables. Mais, par contre, on a pu permettre l'entrée de la personne lors de la réalisation des fouilles.

LA COMMISSAIRE :

Merci.

2455

LA PRÉSIDENTE :

Votre deuxième question, s'il vous plaît.

2460 **Mme TARA ST-JAMES :**

2465 Oui, donc là, je change de thème un peu. Vu on a beaucoup entendu parler de l'Ukraine ce soir, et on sait maintenant que les armes utilisées en Ukraine sont un des plus grands émetteurs de dioxyde de carbone dans le monde, qu'est-ce que General Dynamics fera pour gérer l'impact environnemental de l'usage de leurs produits en dehors du Québec?

LA PRÉSIDENTE :

2470

Je vais vous diriger la question, mais bien sûr, les questions de ce soir se limitent à ce sur quoi General Dynamics a un contrôle. — Donc, dans votre gestion diligente, est-ce que les impacts environnementaux de l'utilisation de vos produits sont considérés, mesurés? Et, si c'est considéré, dans quelle mesure?

2475

Mme ARIANNE DAOUST :

En fait, on ne calcule pas l'utilisation de nos produits dans l'utilisation finale. Par contre, dans la planification de notre projet, on a mis en place des mesures pour réduire l'empreinte environnementale au niveau des gaz à effet de serre. On a mis en place un protocole de récupération d'énergie.

2480

Donc, il y a de la récupération d'énergie qui est prévue dans chacun des bâtiments justement pour minimiser l'impact de consommation électrique ou de consommation de combustible fossile.

2485

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez des données quant aux effets environnementaux possibles lors de cette utilisation-là? Est-ce que c'est quelque chose qui pourrait être comparé avec l'étape fabrication sur laquelle vous avez un certain contrôle versus utilisation?

2490

Êtes-vous au courant de lors de quelle étape il y aurait davantage d'impacts quant aux changements climatiques?

2495

Mme ARIANNE DAOUST :

Lors de l'utilisation des produits?

2500

LA PRÉSIDENTE :

De vos produits, oui.

Mme ARIANNE DAOUST :

2505 En fait, c'est un peu complexe considérant que nous, nous ne sommes qu'une matière dans l'assemblage complet. Donc, nous ne connaissons pas nécessairement toutes les composantes de l'emballage final. Nous ne sommes pas des fabricants de munition. Donc, bien entendu, on a très peu d'informations sur les autres composantes.

2510 Le site de Valleyfield est un spécialiste en matériaux énergétiques, donc bien entendu, on connaît beaucoup plus les effets potentiels du propulsif, mais pas de la munition complète. Mais oui, je vais laisser Daniel, monsieur Daniel Lepage rajouter.

M. DANIEL LEPAGE :

2515 Si vous me permettez, Daniel Lepage. Il faut tenir en considération l'utilisation de ces produits-là, à quoi ils servent. Ils servent à défendre les populations. Ils servent à contrer des menaces.

2520 Je comprends la préoccupation environnementale lors de son utilisation, mais lequel est le moindre ou le pire mal, il faut choisir. Donc, il faut en venir à ça.

LA PRÉSIDENTE :

2525 Madame Gagnon, à nouveau, eu égard à ce qui est demandé à l'initiateur dans la réalisation de son étude d'impact, quels sont les GES que l'initiateur doit considérer dans la préparation de son étude d'impact?

Mme ALYSON GAGNON :

2530 Alyson Gagnon, ministère de l'Environnement. Donc, on demande de considérer les GES qui sont émis par le projet, donc la portée du projet qui est l'agrandissement de l'usine. Donc, ça ne comprend pas les GES qui pourraient être produits par la suite.

2535 Donc, on se limite à la portée du projet qui a été présentée.

LA PRÉSIDENTE :

2540 Merci beaucoup. — Merci, madame St-James, pour vos questions. Nous allons, maintenant, passer à monsieur Emeric Poirier.

M. EMERIC POIRIER :

2545 OK, parfait. Bonjour à tous. Merci d'être présents ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

2550 **M. EMERIC POIRIER :**

Je vais y aller simple. Dans le fond, tantôt, on parlait de...

LA PRÉSIDENTE :

2555 Vous pouvez vous approcher un tout petit peu du...

M. EMERIC POIRIER :

2560 *Oups*, pardonnez-moi.

LA PRÉSIDENTE :

2565 ... du micro, s'il vous plaît.

M. EMERIC POIRIER :

2570 Est-ce que c'est plus clair, tout le monde?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, merci beaucoup.

2575

M. EMERIC POIRIER :

Oui, parfait. Emeric Poirier, résident Les Cèdres, rebonsoir. Dans le fond, on parlait, tantôt, du fameux site en Virginie, un site semblable qu'un incinérateur était construit. On parlait justement de défendre le pays, le Canada, de protéger ses citoyens contre un possible envahisseur.

2580

C'est une question tout simplement théorique, est-ce que ça vaut la peine de jouer à la roulette russe avec nos populations locales en laissant les brûlages à ciel ouvert continuer comme ça sachant qu'aux États-Unis avec un simple article... Je vais essayer d'aller le chercher rapidement, c'est le... Excusez-moi, un instant. Je suis désolé, tout le monde.

2585

OK, je l'ai ici en haut, je pense que c'est le 40 CFR si je ne me trompe pas. J'aimerais ça vous le lire. Dans le fond, je suis désolé, c'est... On parle souvent que les règlements aux États-Unis sont moins sévères, on va dire, qu'au Canada, c'est ce qui a été dit, tantôt, concernant les distances. Je sais qu'au Canada, on est EP1 avec les distances avec General Dynamics.

2590

C'est un règlement qui est très très simple finalement. Excusez-moi, je suis un petit peu... J'ai mélangé peut-être le téléphone. Je suis désolé, mon téléphone l'écran s'est fermé, puis ça change d'application. Puis là, ça...

2595

LA COMMISSAIRE :

Prenez votre temps, prenez votre temps.

2600

M. EMERIC POIRIER :

Merci, je suis désolé. OK, je l'ai ici, excusez-moi. C'est le 40 CFR, justement la section 264. Je suis désolé, il y a un « X » après, je ne sais pas exactement c'est quoi. C'est aux États-Unis. Je vais le traduire après.

2605 Mais ils disent que justement : « *Must be located, designed, constructed, operated, maintained, and closed in a manner that will ensure protection of human health and the environment.* »

2610 C'est très très général. Tout simplement dire que ça doit être fait d'une manière, construit et utilisé afin de protéger l'environnement et sa population. Mais sachant que le Canada, puis ça a été dit la dernière fois en décembre, je crois, par madame Arianne, qu'il y a des plastiques qui sont brûlés sur le site. On en a parlé plus tôt.

2615 Le gouvernement du Canada a publié un document que le brûlage de plastique produit des dioxines puis des furanes. On sait très bien au gouvernement que c'est cancérigène. Dans ce cas-là, ce n'est pas juste quelqu'un qui a mis dans son foyer une enveloppe avec un peu de plastique qui va en produire un peu. On parle d'un brûlage industriel. Dans ce cas-là, on ne parlait pas en gramme, mais en tonne. C'est beaucoup.

2620 Sachant tout ça, puis sachant qu'aux États-Unis que c'est un règlement qui est assez générique, j'aimerais savoir si au Québec, c'est possible de demander... J'aimerais ça voir le projet se réaliser, mais juste de voir si on pourrait s'entendre d'une certaine façon si c'est possible d'avoir un incinérateur.

2625 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais revenir à votre question plus précise.

M. EMERIC POIRIER :

2630 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2635 Je vais repasser. Je vais la transiger, ne vous inquiétez pas sur l'incinérateur.

M. EMERIC POIRIER :

2640 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2645 Mais vous avez soulevé les préoccupations de santé aussi de façon un peu plus globale.

M. EMERIC POIRIER :

Oui, oui.

2650 **LA PRÉSIDENTE :**

Fait que je voudrais en profiter pour faire intervenir madame Demers-Bouchard qui est la représentante du ministère de la Santé. Si on peut vous entendre, s'il vous plaît, sur les impacts potentiels sur la santé des opérations de brûlage à ciel ouvert.

2655

Mme NOÉMIE DEMERS-BOUCHARD :

Est-ce que je peux présenter? J'avais préparé une présentation au sujet des PM2.5 et leurs effets sur la santé.

2660

LA PRÉSIDENTE :

Bien sûr.

2665 **Mme NOÉMIE DEMERS-BOUCHARD :**

Est-ce que vous voyez la présentation?

LA PRÉSIDENTE :

2670 Oui.

Mme NOÉMIE DEMERS-BOUCHARD :

2675 Parfait. Donc, à savoir dans le fond les particules fines sont aussi appelées des PM2.5, et elles font partie de la pollution de l'air dans le fond.

2680 Il existe vraiment plusieurs sources d'émission de PM2.5. Selon le ministère de l'Environnement, au Québec, en 2022, les principales sources qui émanaient dans le fond des PM2.5 étaient à 60 % la remise en suspension de poussières dans l'air.

Il y avait un 14 % qui était attribué au chauffage au bois. Un 8 % à l'agriculture. Un 6 % aux activités industrielles, et encore un 2 % qui est attribuable au transport. Ça inclut les voitures, les bateaux, et cetera.

2685 Voici la représentation dans le fond pour comparer un PM2.5 par rapport à un cheveu humain. Vous voyez dans le fond le cheveu humain, c'est qu'est-ce qui est en gris, et les boules rouges représentent les PM2.5. Pourquoi on donne un peu plus d'importance à ces particules-là, c'est au niveau de leur taille. Dans le fond, elles sont tellement minuscules, même invisibles à l'œil nu qui fait en sorte qu'elles peuvent aller très loin dans les poumons, et parfois même atteindre la circulation sanguine.

2695 Qu'est-ce qui est important de retenir par contre, c'est qu'il existe différents facteurs qui vont influencer les effets à la santé. D'abord, on va parler de l'intensité de l'exposition, donc les concentrations auxquelles les personnes sont exposées. On a aussi une question de durée de l'exposition. Donc, si elles sont exposées à court terme ou à long terme. Quand on parle de long terme, on va aller parler de plusieurs mois, voire des années. Et, il y a aussi une sensibilité individuelle qu'on doit prendre en compte.

2700 On a présenté les effets de la santé des PM2.5 sous cette forme de pyramide dans le fond. Comment qu'on doit lire la pyramide, c'est que les effets du bas représentent des effets qui sont plus fréquents dans la population, qui ont une sévérité moins grande, et qui sont associés à une exposition à court terme. Plus qu'on monte dans la pyramide, vous pouvez observer que dans le fond les effets à la santé deviennent plus graves.

2705 Par contre, leur fréquence est moindre. Donc, c'est moins observé au niveau de la population, et c'est souvent associé à des effets à long terme.

2710 Donc, quand on parle d'irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons, c'est vraiment des choses qui, à court terme, pourraient être ressenties chez certaines populations. Encore là, il ne faut pas généraliser d'emblée.

2715 Ensuite, on peut voir qu'il peut y avoir une difficulté respiratoire. Plus on monte, on voit les aggravations, les maladies cardiaques ou respiratoires. Et je m'arrête au cancer des poumons, parce que c'est vraiment important de spécifier que, selon l'Organisation mondiale de la santé, oui, les PM2.5 ont été considérées comme cancérigènes pour l'homme, c'est pourquoi il apparaît dans la pyramide. Mais ce n'est pas parce que vous êtes exposés à des PM2.5 que vous allez nécessairement développer le cancer des poumons. Il faut se rappeler de la multitude de sources qui existe d'origine humaine, mais il existe également des sources naturelles comme les feux de forêt et même le pollen.

2720 Quand je parlais de sensibilité individuelle, voici principalement les personnes qui sont à risque, donc les personnes qui souffrent de maladies respiratoires comme l'asthme, et aussi celles qui ont des maladies cardiaques. Les enfants et les personnes âgées sont aussi listées parmi les personnes les plus vulnérables.

2725 Par ailleurs, vous savez que, bien, dans le fond, les PM2.5 il existe des normes à ce sujet-ci, et aussi des valeurs guides. La différence, c'est que des normes il y a une valeur légale, et va toujours prôner sur les valeurs guides. Une valeur guide va être utilisée comme un peu une ligne directrice. Souvent elles peuvent être plus sévères, parce qu'elles sont strictement reliées aux impacts santé. Et, leur but dans le fond, c'est comme des valeurs guides qu'on essaie d'atteindre afin de protéger la population.

2730 Actuellement, au Québec, le ministère de l'Environnement sa norme est de 30 microgrammes par mètre cube sur une période de 24 heures. Je veux préciser 24 heures, parce que là, on va parler d'effets à court terme.

2735

On a aussi Santé Canada qui établit une norme de 27 microgrammes par mètre cube, qui n'est pas si loin de celle du Québec. Et la valeur guide de l'OMS on voit que c'est deux fois plus petit que celui du ministère de l'Environnement.

2740

À l'égard du projet, on a observé, selon les données qui étaient disponibles avec les modélisations en cours, qu'il y avait vraiment des petites zones dans certains milieux résidentiels où qu'il y avait des légers dépassements. Les concentrations qui ont été observées, c'est du 30 microgrammes à 31 microgrammes. Donc, on voit qu'il y a un dépassement quand même de la norme du ministère de l'Environnement.

2745

Forcément il y a un dépassement de la valeur guide de l'OMS, donc par conséquent, les effets à court terme pourraient être ressentis chez des personnes vulnérables dans les zones qui ont été ciblées. Pour le moment, c'est ça qui est notre analyse, comme j'ai dit, selon les données qu'on avait en cours pour le moment.

2750

LA COMMISSAIRE :

Merci pour votre présentation. Est-ce que, selon l'état des connaissances actuelles, même en deçà des normes que vous avez mentionnées comme le 30 microgrammes par mètre cube, la norme du Ministère, est-ce qu'il pourrait y avoir des effets sur la santé qui sont quand même observables en dessous de ce critère-là particulièrement chez des personnes vulnérables par exemple?

2755

Mme NOÉMIE DEMERS-BOUCHARD :

2760

Bien, dans le fond, au niveau de la littérature, encore là, c'est selon l'OMS, il n'y a pas de concentration à laquelle on pourrait commencer à dire : « À partir de cette exposition-là, on va observer des impacts à la santé. »

2765

Comme je l'ai dit, les PM2.5 sont quand même considérées cancérigènes, mais on ne peut pas se prononcer davantage sur à partir de telle concentration, une personne pourrait ressentir. Comme j'ai dit, il y a aussi l'aspect beaucoup de vulnérabilité des personnes.

2770 Et il faut s'attendre que les modélisations qui ont été utilisées, c'est des concentrations moyennes maximales, donc ça ne veut pas dire que les personnes sont à tous les jours exposées à du 30, 31 microgrammes par jour non plus.

LA COMMISSAIRE :

2775 Très bien. Je comprends que la valeur, c'est le 30, on se guide avec ça, puis qu'on ne peut pas nécessairement obtenir une valeur qui nous dit : « À partir de cette valeur-là, on peut avoir un effet », c'est ce que je comprends?

Mme NOÉMIE DEMERS-BOUCHARD :

2780 Oui, bien, dans le fond, l'OMS pourquoi est-ce qu'elle est plus stricte, c'est parce que justement c'est vraiment technique leur calcul et tout, et c'est vraiment une organisation mondiale, internationale.

2785 Et eux, c'est vraiment strictement basé sur les effets santé, c'est vraiment des études qui sont assez poussées. Tandis que les autres normes dans le fond elles tiennent compte un peu aussi de la faisabilité d'atteindre cette valeur-là.

LA COMMISSAIRE :

2790 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2795 Je reste, -- pardon, j'étais loin du micro --, je reste un peu dans la même veine étant donné les chiffres mis de l'avant par l'Organisation mondiale de la santé.

2800 Est-ce que le ministère de la Santé peut dans certains cas, je ne vise pas nécessairement le projet sous étude, mais est-ce qu'il peut vous arriver de recommander que des précautions ou des mesures de prévention supérieures soient prises même compte tenu...

2805 Si on avait le respect de la norme par exemple, est-ce qu'il peut vous arriver d'avoir un souci ou une préoccupation à l'égard de la santé qui justifierait une approche plus prudente ou est-ce que, de manière générale, le ministère de la Santé s'en remet au respect de ces normes-là dans son évaluation des risques pour la santé? Je ne sais pas si ma question est claire.

Mme NOÉMIE DEMERS-BOUCHARD :

2810 Oui, je pense que je peux y répondre partiellement pour le moment. Bien, dans le fond, c'est sûr que nous comment ça marche habituellement, on se fie vraiment à nos compatriotes, aux autres ministères. Donc, quand eux établissent des normes, on va se baser premièrement par ces normes-ci.

2815 Comme je vous disais, à cause de l'aspect santé, on se permet d'aller s'ouvrir sur d'autres normes que ça soit à l'international, aller voir aussi les recommandations de l'OMS. Mais on prend en compte que, par exemple concernant les PM2.5, c'est sûr que, pour nous, de notre point de vue, toute activité ou moyen qui participe à la réduction de la pollution de l'air, donc de la production de PM2.5, peut être bénéfique à la santé.

2820 On n'est pas là pour vraiment donner des concentrations. Ce n'est pas à nous de nommer, de fixer des normes à ce point-ci.

LA PRÉSIDENTE :

2825 Merci. — Je reviens à l'aspect plus ciblé de votre question. Je ne vous ai pas oublié.

2830 — Madame Daoust, on a déjà parlé un peu des possibilités en lien avec un incinérateur. J'aimerais m'assurer qu'on a bien bouclé la boucle. Vous avez dit que l'éventuelle construction d'un tel incinérateur posait quelques défis notamment parce que ce n'est pas nécessairement des fournisseurs qui sont faciles à trouver.

2835 Est-ce que vous avez fait des démarches concrètes qui vous ont menés à ce constat-là que cette option ne vous était absolument pas disponible? Est-ce que quelque chose a été entamé? Une réflexion, une démarche de votre côté?

Mme ARIANNE DAOUST :

2840 Arianne Daoust. Donc, non, dans le cadre de ce projet-là spécifiquement, on n'a pas envisagé la mise en place d'un incinérateur compte tenu des quantités actuellement prévues par notre permis, et en prévision des quantités de déchet prévues aussi par cet agrandissement-là.

LA PRÉSIDENTE :

2845 Donc, puisque c'est toujours possible de traiter les matières résiduelles via votre autorisation actuelle, c'est la voie qui est choisie, c'est bien ça?

Mme ARIANNE DAOUST :

2850 C'est exact.

LA PRÉSIDENTE :

2855 Parfait, merci. Et pouvez-vous préciser, quant aux résultats de la modélisation des PM2.5, puisque c'est ce dont on parle, j'ai fait référence, un peu plus tôt, au dépassement de l'ordre de 130 % de la norme qui était observé. Vous avez indiqué qu'il s'agissait d'un pire scénario pour l'établissement de ces données-là.

2860 En termes plus quantitatifs pour une personne qui habite à proximité de votre site, qu'est-ce que ça peut représenter, « qualitative », quantitativement, pardon, comme exposition sur une année, sur un mois, sur une semaine?

Mme ARIANNE DAOUST :

2865 En fait, on a fait des calculs, donc j'aurais tendance... Pour le taux, le pourcentage de fois qu'on est en dehors en fonction des conditions défavorables météorologiques bien entendu.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2870 **Mme ARIANNE DAOUST :**

Donc je vais passer la question à monsieur Aubin.

2875 **M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

Oui, donc Jean-François Aubin. Pour répondre à la question, peut-être juste rappeler dans un premier temps qu'effectivement, ce qui est utilisé, c'est des concentrations maximales. Puis, on a vu, tout à l'heure, plus tôt, dans les données qui ont été présentées par General Dynamics qu'on est à peu près, en réel, en 2025, c'est à peu près 5 % du volume autorisé du tonnage qui a été brûlé. Donc ça, c'est le premier élément.

2880
2885 Maintenant, qu'est-ce que ça donne au niveau de la fréquence. Comme on est également dans les pires cas qui sont présentés, donc ça tient compte aussi du fait qu'on est dans des conditions météorologiques. On est défavorables, favorables à la propagation, donc on comprend que c'est des résultats. Par exemple, si ce dépassement-là arriverait à une journée de pluie, bien, le dépassement qui est représenté sur la carte, la dispersion n'est peut-être pas la même.

2890 Maintenant, en termes de résultat concret ce que ça donne au niveau des récepteurs, dans les derniers résultats qui ont été présentés au niveau de la modélisation de 2026, on est à un dépassement de 0.25 microgramme pour les points des récepteurs. Et, ça représente l'équivalent d'une journée sur cinq ans où on retrouve ce dépassement-là.

LA PRÉSIDENTE :

2895 D'accord, merci. — Monsieur Poirier, je vous inviterais à poser votre deuxième question.

M. EMERIC POIRIER :

2900 Merci beaucoup. On parlait, je pense, pas d'IPM, mais des... En tout cas, des furanes, je crois. OK, prochaine question, celle-ci va être sous toutes réserves puisqu'elle m'a été donnée par un ami. Je ne suis pas à 100 % sûr des données qui m'ont été dites, mais je vais la lire.

2905

« Afin de réduire le dépassement en ce qui concerne l'éthanol, peut-on nous rappeler que (inaudible) de 8 400 % de la norme permise actuellement, pourquoi ne pas utiliser ce qu'il serait possible de faire par condensation, et l'utilisation des vapeurs émanant du procédé? »

2910

Aussi, je veux juste rajouter à ça. On parle souvent d'éthanol, mais la dernière fois, j'ai posé la question c'était quoi les odeurs qu'on sentait. Madame Daoust, mais également monsieur Lepage m'ont répondu qu'il semblerait, -- excusez-moi, je n'ai pas le terme exact --, mais c'est de l'éther diéthylique, je crois, je ne vois ça mentionné nulle part.

2915

J'ai fait un peu de recherches. Ça a l'air que ça a des applications médicales aussi. J'ai vu que c'est super cool/ pour... Ça a un taux d'ébullition assez bas. C'est assez sécuritaire pour traiter la nitrocellulose. Mais je voudrais savoir justement par rapport à cette question-là, c'est quoi les mesures justement pour arriver à 8 400 %? Est-ce que les instruments sont calibrés? C'est quoi les techniques?

2920

Parce que, tantôt, on parle de modèle, mais dans la vraie vie, il y a-tu un *sensor*? C'est quoi la marque du *sensor*? Il est-tu calibré? Il est calibré à quelle date? C'est à peu près ça que j'aimerais savoir. Puis, c'est quoi justement les procédures justement d'évaluation environnementale afin qu'on puisse calmer quelques inquiétudes?

2925

LA PRÉSIDENTE :

Encore une fois, une belle question bien remplie avec plusieurs choses. J'entends la préoccupation quant au dépassement, l'éthanol, les odeurs qui peuvent être reliées à ça.

2930

Mais aussi des questions plus méthodologiques en lien avec la manière dont ces résultats-là sont obtenus. Je vais choisir une question parmi vos multiples questions puisque c'est votre deuxième. Les questions de modélisation intéressent également la Commission. Elles seront sans doute explorées demain après-midi.

2935

Donc, pour ce soir, je me tournerais sur l'aspect plus précis que vous avez soulevé quant au dépassement en éthanol, qu'est-ce que ça signifie en termes d'odeur, et cetera. Donc, je vais commencer par entendre l'initiateur sur le sujet. Et on aura peut-être des questions de suivi par la suite.

Mme ARIANNE DAOUST :

2940 Donc, pour apporter une précision, dans le projet il n'y a aucun éther diéthylique de prévu. Ce produit-là est utilisé sur d'autres lignes de fabrication historiques. Et l'éther diéthylique, ça prend une très très faible concentration pour atteindre le seuil olfactif. C'est souvent cette substance-là qu'on peut sentir à proximité du site.

2945 Pour l'alcool, donc oui, dans le projet, il y a des systèmes de récupération de prévus. La condensation fait partie des processus en analyse pour être en mesure de le réutiliser. Ce n'est peut-être pas la solution qui sera retenue. L'ingénierie est en cours de réalisation. On a quelques enjeux techniques de par la présence d'explosifs, la condensation parfois peut créer aussi des problèmes avec des explosifs.

2950 On est en analyse pour trouver la meilleure solution possible, techniquement sécuritaire pour traiter ces émissions d'alcool là. Donc, dans le procédé futur, toutes ces émissions-là sont prévues d'être traitées pour chacun des bâtiments qui contiendra de l'alcool.

2955 Le projet prévoit aussi le traitement des quatre séchoirs existants qui, en séchant le propulsif, émettent aussi de l'alcool. Donc, c'est l'explication de pourquoi ça nous permet de réduire de manière significative les émissions entre la situation actuelle et la situation future.

LA PRÉSIDENTE :

2960 Est-ce que ce serait possible d'afficher le tableau, le fameux tableau 4.3? Mais seulement un ici, pas de comparaison. Comme ça on pourra avoir sous les yeux les chiffres dont on parle. Donc, c'est dans votre plus récente étude de modélisation atmosphérique.

2965 **Mme ARIANNE DAOUST :**

 Je vais laisser à monsieur Aubin le loisir de bien afficher le tout.

2970

LA PRÉSIDENTE :

2975 Bien sûr. Pendant ce temps-là, j'ai une petite question, peut-être que monsieur Aubin pourra y répondre ou vous, madame Daoust. En ce qui concerne l'éthanol, la norme est mesurée sur la fréquence de quatre minutes, est-ce que vous pouvez nous expliquer ce que ça signifie? Qu'est-ce qu'on essaie de mesurer avec cette référence de quatre minutes?

Mme ARIANNE DAOUST :

2980 Je passerais la question à monsieur Aubin ou peut-être le spécialiste en air au besoin.

M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :

2985 Oui, effectivement, on pourrait demander la parole à Jorge, notre expert, pour préciser cet élément-là. Et le tableau va être prêt pour projection par la suite.

M. JORGE BECERRA :

2990 Oui, bonsoir, Jorge Becerra. Ce qu'on mesure, c'est en période d'exposition à une concentration donnée qui pourrait avoir des effets sur la santé. Donc, une exposition sur quatre minutes à une concentration maximale de la valeur de la norme pourrait avoir des effets sur la santé.

LA PRÉSIDENTE :

2995 Merci. Je vais faire appel à madame Demers-Bouchard du ministère de la Santé. — Quel genre d'effets sur la santé peut-on noter d'une exposition à l'éthanol?

Mme NOÉMIE DEMERS-BOUCHARD :

3000 Bien, dans le fond, ça, il va falloir que je le confirme avec des collègues pour vraiment les symptômes associés à l'éthanol comme tel, parce que c'est quand même quelque chose qui peut être aussi consommé.

3005

3010 Mais j'avais quand même une rectification à faire sur... Parce que là, il y a eu comme l'ajout de pourrait donner des effets à la santé la concentration de quatre minutes. Nous, de notre côté, on voulait quand même clarifier que la norme du ministère de l'Environnement, -- et vous me corrigez, mes collègues --, c'est dans le fond basé sur un seuil de détection olfactif. Donc, c'est les concentrations à partir desquelles les substances peuvent être perçues dans l'air, donc ressenties.

3015 À ce moment-ci, cette norme-là ne prend pas compte des seuils santé, donc des impacts potentiels à la santé. Dans un dossier, un autre dossier dans le fond, on avait aussi évalué un peu les risques santé par rapport à l'éthanol. Et il existe différentes variations quand on parle des normes et des critères de détection olfactive d'abord.

3020 Donc, par exemple, la Communauté métropolitaine de Montréal avait des concentrations allant jusqu'à 18 000 à 800 000 microgrammes par mètre cube, et l'Ontario allait jusqu'à 19 000 microgrammes par mètre cube. Encore là, c'est par contre sur une durée d'une heure, et c'est vraiment détection de seuil olfactif.

3025 On est allés consulter l'INSPQ pour essayer d'avoir une valeur guide, encore comme j'ai parlé un peu précédemment, au niveau de l'éthanol. Et l'INSPQ s'est rangé vers une valeur de 18 800 microgrammes par mètre cube. Donc, on est loin du 340 du ministère de l'Environnement.

3030 Donc, c'est sûr que de notre côté, pour le moment, dans les milieux sensibles, donc dans les milieux résidentiels, les concentrations qu'on voyait nous vraiment en concentration de quatre minutes, c'était autour du 6 000 à 8 000 microgrammes. Donc, c'est sûr que nous quand on transfère ça en une heure dans le fond, les concentrations vont être encore plus modérées, parce que dans le fond on le fait sur une plus grande période.

3035 Donc, à ce point-ci, on n'a pas, pour le moment, avec les données qu'on a analysées, on n'a pas de raison de croire qu'il pourrait y avoir des effets à la santé en raison de l'éthanol dans le fond.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Est-ce que le ministère de l'Environnement souhaite ajouter quelque chose?

3040 **Mme ALYSON GAGNON :**

Alyson Gagnon, ministère de l'Environnement. Oui, donc je voulais juste rajouter que, lorsqu'on établit des normes justement comme ça a été dit, on ne regarde pas juste les effets sur la santé, mais aussi justement sur le seuil d'odeur, donc c'est correct ce qui a été dit dans les dernières minutes.

3045

Donc, la norme pour l'éthanol qui est établie, c'était à partir du seuil d'odeur. Puis, comment c'est défini, c'est la concentration à laquelle 50 % de la population détecte la substance dans l'air. Puis, notre Ministère considère que l'odeur, c'est considéré comme un contaminant. Donc, tout ça a été considéré dans l'établissement de la norme.

3050

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Chez l'initiateur, est-ce que vous avez reçu des plaintes de la part du voisinage en raison d'odeurs qui pourraient émaner du site depuis 2007?

3055

Mme ARIANNE DAOUST :

Les plaintes qu'on a reçues sont plus en lien avec la fumée du site de brûlage que des odeurs d'alcool.

3060

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. — Merci, monsieur Poirier, merci. Nous allons terminer la période de questions de ce soir avec un dernier intervenant, monsieur Jérémy Trudel, s'il vous plaît. — Monsieur Aubin, on n'a pas regardé le tableau finalement, mais on va pouvoir se reprendre demain je pense.

3065

— À vous la parole, monsieur Trudel.

3070

M. JÉRÉMY TRUDEL :

Oui, bonjour.

3075 Je trouve qu'il y a d'excellentes questions et inquiétudes qui ont été soulevées par plusieurs personnes jusqu'à maintenant.

3080 Mais ce que je veux savoir, c'est il y a aussi des mesures qui ont été nommées qui avaient été entreprises, mais ce que je veux savoir, c'est comme il y a parfois une différence entre ce qui est annoncé et ce qui est vraiment implémenter en pratique, j'aimerais savoir s'il y a des mécanismes de transparence qui seraient prévus en continu pour vraiment montrer que les enjeux ont été pris sérieusement, et qu'il y a vraiment les chiffres qui sont disponibles à la population pour qu'ils puissent voir que, oui, effectivement les mesures ont été prises au sérieux, et sont faites tout le long du projet, et pas juste un peu promis, mais jamais implémentées?

3085 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Daoust, quelles sont les mesures de suivi qui sont envisagées? Puis, dans quelle mesure les résultats de ces suivis-là seront disponibles au public?

3090 **Mme ARIANNE DAoust :**

Je pense que je vais prendre la question, puis je vais vous revenir par écrit à ce sujet-là pour m'assurer de bien répondre à la question.

3095 **LA COMMISSAIRE :**

3100 Je vais peut-être rebondir au niveau du ministère responsable de l'Environnement, peut-être pour éclairer notre intervenant ici, expliquer comment dans le fond les différents documents d'étude d'impact dans lesquels apparaissent des engagements, des mesures d'atténuation, comment tout ça est intégré au final dans une éventuelle autorisation.

Mme ALYSON GAGNON :

3105 Alyson Gagnon, ministère de l'Environnement. Oui, donc tous les documents qui sont déposés dans le cadre de la procédure par l'initiateur sont considérés dans un éventuel décret, donc ils sont listés à la condition 1 du décret. Donc, ça fait partie de l'autorisation, puis ça balise en fait ce qui a pu être fait, puis qui est autorisé pour le projet.

3110

Pour ce qui est des suivis, il va y avoir un suivi annuel qui va être déposé par l'initiateur, puis qui va être rendu public sur le registre des évaluations environnementales. Donc, ça permet à la population d'avoir accès autant aux documents pendant la procédure, mais aussi après.

LA PRÉSIDENTE :

3115

Merci. — Votre deuxième question, s'il vous plaît.

M. JÉRÉMY TRUDEL :

3120

Oui, deuxième question, en ce qui concerne, on parlait de groupes citoyens, je pense, durant la construction, qui seraient consultés, et qu'il n'y en aurait pas après, mais qu'il y aurait potentiellement, je ne me rappelle plus, un autre suivi avec une alliance.

3125

Est-ce que ce qui va être discuté dans ces groupes-là va être aussi disponible à n'importe qui qui veut avoir accès ou ça va rester un peu dans ces cercles clos là surtout potentiellement après avec l'association dont j'ai oublié le nom?

LA PRÉSIDENTE :

3130

Merci. — Madame Daoust, le Comité mixte municipal, est-ce que les travaux de ce comité sont accessibles au public?

Mme ARIANNE DAOUST :

3135

C'est une excellente question, mais je n'ai pas la réponse malheureusement. Je vais devoir vérifier.

LA PRÉSIDENTE :

3140

Vous avez posé des bonnes questions, monsieur. On attendra donc des précisions de la part de l'initiateur. Merci beaucoup.

Donc, c'est ce qui conclut notre première séance, notre première étape de ces questions posées en lien avec le projet. Tel qu'annoncé un peu plus tôt, je vous confirme que nous poursuivrons avec les questions lors d'une deuxième séance demain, 18 février, -- janvier, non --, demain, 18 février au même endroit à compter de 13 h 30.

3145

Juste avant de quitter, nous aimerions beaucoup que vous nous partagiez vos commentaires sur votre expérience avec le BAPE. Nous avons un sondage. Il est disponible en ligne ou en suivant le code QR qui sera affiché sous peu à l'écran. Vous trouverez également le sondage à la table d'accueil au fond de la salle. Et on a même des formulaires papier. Donc, choisissez le mode qui vous plaît. Vos réponses sont confidentielles et anonymes. Et on vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour nous transmettre vos commentaires.

3150

Bonne soirée à tous et à toutes. Merci à l'équipe de l'initiateur. Merci également à nos personnes-ressources. Et on se revoit demain 13 h 30.

3155

SÉANCE AJOURNÉE AU 18 FÉVRIER 2026, À 13 h 30

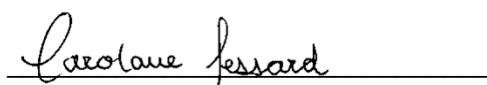
3160

Je, soussignée, CAROLANE LESSARD, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

3165

Et j'ai signé,

3170



Carolane Lessard, s.o.